



**ACTUALITÉ**

Guéret, capitale des services publics en lutte

**MÉTIER**

Mutations prioritaires : encore un effort

**INTERNATIONAL**

COP21 : des mesures d'urgence pour le climat

**ENTRETIEN**

Réjane Sénac  
Repenser l'égalité

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 637 SEPTEMBRE 2015

# le snesup



**DOSSIER**

## Les bibliothèques universitaires à la croisée des chemins



## C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

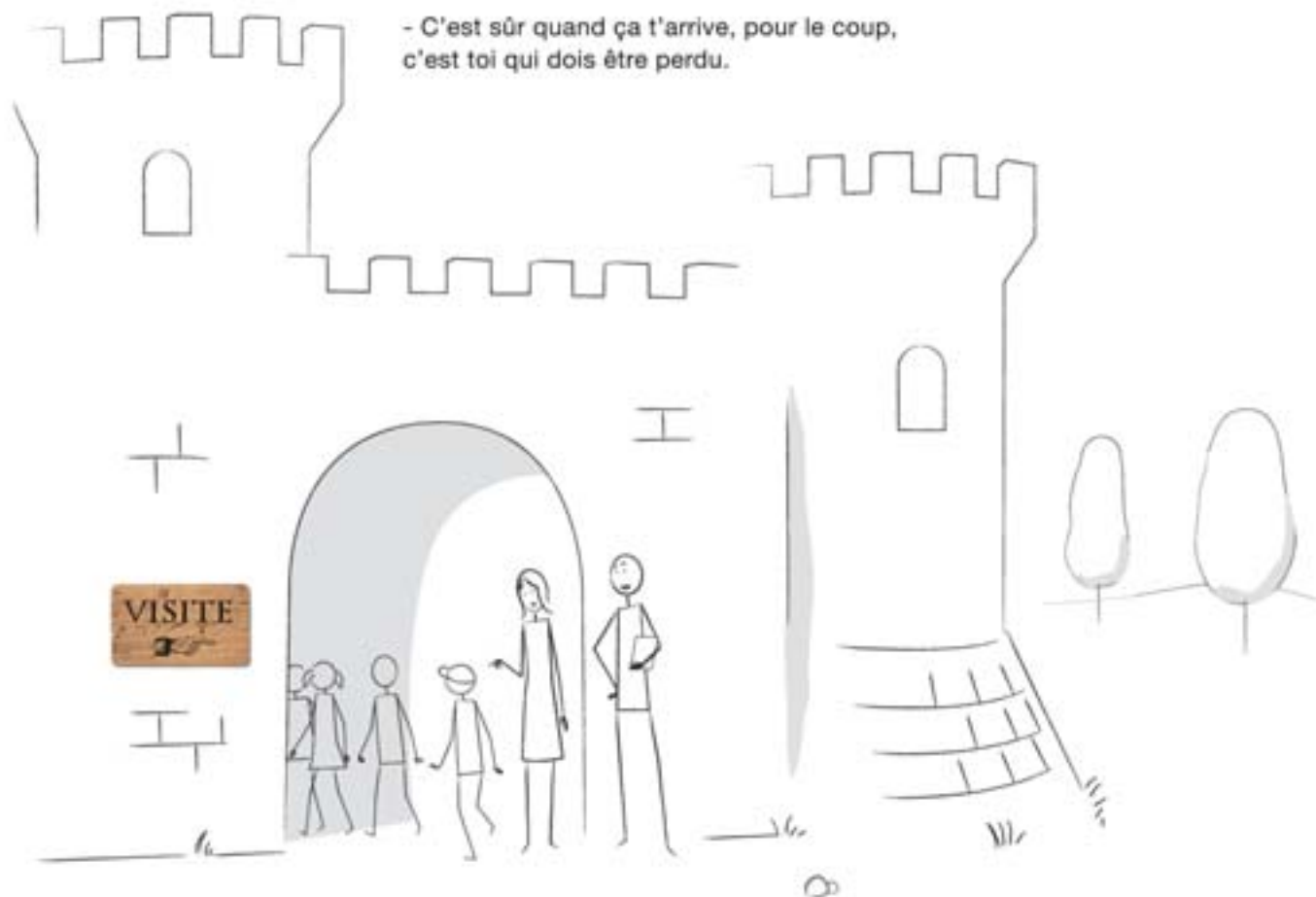
- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...

Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.  
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.



Offre Métiers de l'Éducation : **39 €** par an.

L'offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.  
Pour plus d'informations : [maif.fr/offreeducation](http://maif.fr/offreeducation). **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

# Pour le développement des biens communs et des communaux collaboratifs

*L'Université et l'enseignement supérieur ont été refondés en 1968 comme un service public géré démocratiquement par ses pairs et financé par l'impôt. Le statut des enseignants-chercheurs est également une garantie de notre indépendance intellectuelle et de nos libertés académiques.*



Hervé Christofol, secrétaire général

*Les financements et de mise en concurrence pour l'obtention de budgets sont source de stratégies individualistes génératrices de souffrance. C'est pourquoi l'obtention d'un budget de l'ESR qui permette à chacun et à chaque collectif de mener ses missions dans des conditions satisfaisantes est le premier combat que nous devons mener.*

*À l'heure de l'entreprise libérée, du développement des coopératives et des réseaux collaboratifs ouverts dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, les transports ou l'information, l'enseignement supérieur et la recherche doivent cultiver leurs valeurs de coopération horizontale librement choisies et mutuellement avantageuses, de fonctionnement démocratique et d'égalité entre les pairs, afin de résister aux structures hiérarchiques, verticales et archaïques que tentent de mettre en place les COMUE en créant de nouveaux niveaux administratifs au-dessus des équipes pédagogiques, des équipes de recherche, des laboratoires, des UFR et des établissements.*

*En cette année de Conférence sur le climat COP21, nous devons rappeler que l'indépendance de la recherche et des formations de l'enseignement supérieur ne peut être garantie que par un financement public sans nécessiter le recours à des financements privés.*

*Partout où des collectifs pédagogiques ou scientifiques fonctionnent démocratiquement, le « bien-être au travail » peut progresser. Mais les logiques d'excellence, d'individualisation des finan-*

*C'est l'objet de la pétition<sup>(1)</sup> et de la journée d'action intersyndicale du 8 octobre ainsi que de la journée de mobilisation du collectif « science en marche » le 16 octobre.*

*Enfin, du 15 septembre au 15 octobre, pour faire élire nos représentants dans les sections du CNU, votez et faites voter pour les listes soutenues par le SNESUP !*

(1) <http://lc.cx/ZDwi>

## ACTUALITÉ 5

- Présidents d'universités : les frondeurs récidivent
- Secrétariat d'État à l'ESR : continuité et changements
- Service public : Guéret, capitale des services publics en lutte
- Élections CNU : un rendez-vous à ne pas manquer

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MÉTIER 16

- Mutations prioritaires : encore un effort !
- Année universitaire : toujours plus longue, toujours plus lourde

## DOSSIER 9

### Les bibliothèques universitaires à la croisée des chemins

Les bibliothèques universitaires focalisent toutes les ambitions de la modernisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles sont supposées devenir des lieux d'apprentissage modernes, hautement « connectés » (elles sont alors rebaptisées *learning centers*) et non pas seulement des centres de ressources matérielles offrant des livres et des revues rangés sur des étagères. Elles doivent proposer des plateformes numériques de services documentaires spécialisés pour la recherche en même temps que fournir les documents indispensables à la pédagogie sans lesquels l'enseignement ne peut être transmis. Elles sont censées dispenser une expertise technique utile aux chercheurs pour la construction de ressources numériques (corpus, gestion des données) et proposer de la médiation scientifique. Elles doivent offrir à la communauté universitaire une animation culturelle valorisant le patrimoine documentaire et humain de cette communauté. (...)



## MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Contre la sélection : la compatibilité entre mentions Licences-Master

## MONDES UNIVERSITAIRES 19

- Censure du rapport sur le CIR : entretien avec Brigitte Gonthier-Maurin

## INTERNATIONAL 20

- COP21 : des mesures d'urgence pour le climat

## ENTRETIEN 21

- Réjane Sénac

## CULTURE 22

- Quand les nombres prennent le pouvoir

## ÉPHÉMÉRIDE

### 7 SEPTEMBRE

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU

### 10 SEPTEMBRE

Commission administrative

### 11 AU 13 SEPTEMBRE

- Université d'été du CADTM
- Fête de l'Humanité

### 14 SEPTEMBRE

Début vote CNU

### 15 ET 16 SEPTEMBRE

Conseil délibératif fédéral national (CDFN) élargi de la FSU

### 17 SEPTEMBRE

- Conseil supérieur de l'éducation (CSE), séance d'installation
- Conférence de presse à 10 heures au siège du SNESUP

### 21 SEPTEMBRE

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

### 28 SEPTEMBRE

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU

### 29 SEPTEMBRE

Bureau national

### 5 AU 16 OCTOBRE

Actions Sciences en marche

### 8 OCTOBRE

- Conseil supérieur de l'éducation (CSE)
- Journée de mobilisation interprofessionnelle

Ce numéro est accompagné d'un supplément CNU de 4 pages.

le snesup

**MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

**SNESUP-FSU**

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : www.snesup.fr

**Directeur de la publication :** Hervé Christofol  
**Coordination des publications :** Pascal Maillard

**Rédaction exécutive :**  
Laurence Favier, Fabrice Guilbaud,  
Isabelle de Mecquenem, Christophe Pébarthe

**Secrétariat de rédaction :**  
Latifa Rochdi  
Tél. : 01 44 79 96 23

**CPPAP :** 0 III 507698 D 73

**ISSN :** 0245 9663

**Conception et réalisation :** C.A.G., Paris

**Impression :**  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Univ. Grenoble / MJ Smets

## GUY ODENT

# Décès d'un militant historique du SNESUP et de la FSU

La rédaction reproduit ici le communiqué publié par son secrétaire général, Hervé Christofol, le 27 août : « Je tiens, au nom du SNESUP-FSU, à rendre hommage à Guy Odent, un camarade exemplaire qui nous a quittés ce lundi 24 août, à 83 ans, des suites d'une longue maladie. Nous exprimons notre grande émotion et témoignons de notre soutien à sa famille et à ses proches.

Jeune chimiste brillant et docteur d'État, Guy Odent a été secrétaire général adjoint de notre syndicat en 1968, cofondateur de la FSU, élu au CNESER où il fut reconnu pour sa maîtrise exceptionnelle des dossiers. Jusqu'à ce jour il aura été notre Directeur de publication de la revue Le SNESUP, dont il assumait la pleine et entière responsabilité juridique.

Guy Odent fut un militant exemplaire. Mémoire vivante et reconnue de notre syndicat, il a été le formateur de nombre de ses cadres. Il savait également être proche du terrain et avait à cœur la défense des situations personnelles de nos adhérents. Les nombreux témoignages que nous avons reçus montrent que, derrière sa stature imposante, Guy Odent était un homme généreux, d'une grande sensibilité et d'une profonde modestie.

Homme de tous les combats, présents dans toutes les manifestations, il a marqué notre syndicat et contribué à son rayonnement. Pour tout cela, nous lui sommes infiniment reconnaissants ».

Un hommage sera publié le mois prochain dans nos colonnes à partir des messages qui parviennent au syndicat (consultables sur le site internet). ●

La rédaction

## MOBILISATIONS INTERPROFESSIONNELLE ET SECTORIELLE

# Réussir la rentrée militante les 8 et 16 octobre

La CGT, la FSU et Solidaires appellent à une journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre. Dans un communiqué commun, les trois organisations détaillent leurs principales revendications : augmentation des salaires, des pensions, des minimas sociaux et du point d'indice des fonctionnaires, mais aussi réduction du temps de travail, pérennisation et amélioration de la protection sociale et des services publics.

C'est pour un meilleur budget de l'ESR, une redéfinition des contours du Crédit Impôt Recherche (CIR) et un redéploiement de son utilisation pour la recherche publique que vous êtes appelés à participer à des marches organisées pendant la Fête de la Science, dans différentes villes universitaires, du 5 au 16 octobre. Le point d'orgue, grande manifestation nationale, aura lieu le 16 octobre à Paris. ●

Fabrice Guilbaud

## KHALED EL-ASSAAD

# Disparition tragique d'un grand archéologue

Après un mois de captivité, Khaled El-Assaad a été assassiné par Daech le 18 août dernier à Palmyre en Syrie. La mise en scène macabre du corps décapité, accroché à une colonne romaine, la tête posée sur le sol a ensuite été diffusée sur les réseaux sociaux.

Âgé de 82 ans, il était (de 1963 à 2003) l'ancien chef des Antiquités de Palmyre, ville antique classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Prié par des proches de quitter sa ville natale, il tenait à y rester pour protéger le patrimoine. Ce qu'il a fait jusqu'au bout en participant « activement au sauvetage de 400 pièces antiques au moment de la conquête de la ville par les djihadistes » selon Maamoun Abdelkarim, directeur général du département des antiquités et des musées de Syrie. Diplômé en histoire de l'Université de Damas, spécialiste de l'Araméen, son savoir sur Palmyre est jugé irremplaçable par Amr al-Azm : « C'était Monsieur Palmyre, aucun travail sur Palmyre ne pouvait se faire sans passer lui » a rapporté à l'AFP ce professeur de la Shawnee State University (Ohio). ●

F. G.

## PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉS

## Les frondeurs récidivent

→ par Pascal Maillard, secrétaire national

Minoritaires au sein de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), 23 présidents critiquent la politique de regroupement des établissements et les inégalités qu'elle engendre.

En octobre 2013 ils n'étaient que 17 présidents à dénoncer le sous-financement des universités. Ils écrivaient : « *Nous n'avons pas été élu(e)s pour réduire les postes, diminuer les crédits consacrés à la formation, la recherche, la documentation ou la vie étudiante* ». Deux ans plus tard, en mai 2015, ils étaient 21 à appeler à un débat national « *sur les critères effectifs d'attribution des Programmes d'Investissement d'Avenir* ». Début juillet, la cohorte des frondeurs grossissait encore avec la publication dans Mediapart d'une tribune de 23 présidents qui formulaient 12 propositions en direction du ministère. Ils demandaient, la réaffirmation du « *lien indissociable entre la formation et la recherche au sein des universités, quelle que soit leur taille* ». Ils exigeaient « *la défense de l'expression de tous les établissements faisant partie des regroupements d'universités* » et un soutien aux

« *antennes universitaires de proximité* ». Ils mettaient ainsi le doigt sur le risque d'une université à deux vitesses, que le SNESUP-FSU dénonce depuis de nombreuses années.

Conscients des dangers qui menacent les petites et moyennes universités, les mêmes 23 récidivent fin août, dans un texte au titre percutant : « *Regroupements d'universités : au nom de la loi* ». Ils prennent pour cible aussi bien la « *politique de site* » que les incohérences de la réforme territoriale, ou encore les inégalités générées par la politique d'excellence. Ainsi, dénoncent-ils par exemple l'entorse que le ministère fait à la loi de juillet 2013 lorsque les établissements « *chefs de file* » d'un regroupement sont les destinataires uniques des courriers de l'administration ou lorsqu'ils sont « *les interlocuteurs privilégiés concernant les informations transmises* ». La critique se fait plus politique quand ils

pointent des établissements « *faussement autonomes* » et « *en concurrence déloyale* », alors même que la loi, selon leur analyse, manifestait un souci louable de préserver « *l'égalité dignité des établissements* ». Et c'est avec beaucoup de justesse qu'ils dénoncent la baisse des moyens récurrents et la pression à la fusion exercée par les « *Investissements d'avenir* » (PIA 2) : les subventions conditionnelles, notamment les IDEX, « *viennent exclusivement soutenir des fusions métropolitaines, créant ainsi des distorsions importantes selon les établissements et les territoires* ».

Gageons que la lucidité critique de nos 23 présidents se diffusera plus largement au sein de la CPU. Mais, au regard du zèle avec lequel la majorité des présidents ont appliqué les réformes déléteres de ces dernières années et sont entrés dans la nouvelle économie concurrentielle des universités, ce n'est pas gagné ! ●

## SECRETARIAT D'ÉTAT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE

## Continuité et changements

→ par Fabrice Guilbaud

Depuis la nomination de Thierry Mandon, le 17 juin dernier, au Secrétariat d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, son cabinet a connu quelques modifications dont l'entrée de trois universitaires.

La composition du cabinet du Secrétariat d'État à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche (ESR) a été reconduite à l'identique. Toujours dirigé par Christophe Strassel, le cabinet compte le même directeur-adjoint (David Philipona) et les huit mêmes conseillers que sous Geneviève Fioraso, auxquels il faut ajouter le nouveau chef de cabinet, Grégoire Potton, qui n'est autre que l'ex-chef de cabinet de T. Mandon. Quand, dans une organisation d'une dizaine de personnes, on trouve un directeur, un directeur-adjoint et un chef, on se dit que la petite valse du remaniement ne connaît pas l'application de la simplification. C'est du côté des chargés de missions attachés au cabinet qu'on observe le plus de changement : trois universitaires ont fait leur entrée au secrétariat d'État à l'ESR.

Bertrand Monthubert, professeur de mathématiques et président de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier, est un des fondateurs du mouvement Sauvons la recherche et ancien secrétaire national à l'ESR du parti socialiste. Spécialiste de géométrie non commutative, il poursuivra son travail sur la Stranes (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur) dont il était rapporteur général. Il est chargé de mettre en œuvre les premiers jalons de cette stratégie... qu'il cumulera avec son mandat de président d'université.

Thomas Clay, professeur de droit privé, est vice-président de l'UVSQ en charge de la stratégie. Proche du personnel politique socialiste (André Valini et Arnaud Montebourg surtout), il s'est fait connaître par son expertise du droit de l'arbitrage,

notamment en dénonçant l'affaire des 403 milliards obtenus de l'État par Bernard Tapie suite à son litige avec le Crédit Lyonnais. Chargé de mission, il est désigné « *conseiller personnel* » sur les sujets touchant à l'enseignement supérieur (vaste programme !).

La carrière et les réseaux de Pascale Laborier sont plus éloignés de la sphère politique que ceux de ces deux collègues. Professeure de science politique à l'Université Paris-Ouest Nanterre, elle est spécialiste de l'État allemand et des sciences camérales, elle a été directrice de laboratoire au CURAPP (Amiens) puis au centre Marc-Bloch (Berlin). Elle est en charge d'une mission sur les SHS, les COMUE et la vie universitaire. Espérons que nos revendications puissent être entendues. ●

# Guéret, capitale des services publics en lutte

→ par Christophe Voilliot, membre du BN

Dix ans après la première manifestation organisée par la *Convergence nationale des collectifs de défense et développement des services publics*, le nouveau rassemblement qui a eu lieu les 13 et 14 juin dernier à Guéret a été une belle réussite.

Le chef-lieu du département de la Creuse, dont le centre-ville est largement façonné par l'implantation des différents services publics et de ses bâtiments, a été, le temps d'un week-end, le centre de débats intenses et celui d'une manifestation conviviale qui a réuni plus de 7 000 personnes.

La journée du samedi a commencé par l'ouverture du village des services publics, très rapidement gagné par une effervescence communicative. Les différents débats thématiques ont rassemblé près d'un millier de participants qui ont ensuite convergé pour saluer dignement le représentant de *Podemos* lors du débat en plein air sur « l'Europe sociale et écologique ». S'il est impossible de résumer ici l'ensemble de ces débats, on rappellera néanmoins l'importance des réformes territoriales qui apparaissent de plus en plus à ceux qui sont directement concernés comme une remise en cause frontale de l'égalité entre les territoires.

La manifestation de l'après-midi, rythmée par la musique de la *batucada Limouzi Samba Gang*, a rassemblé des Creusois et des militants venus de toute la France derrière la sympathique marionnette géante du service public animée par Fabien Commun. Au sein du cortège qui a effectué un tour de la ville, les différents syndicats de la FSU ont défilé derrière une banderole rappelant que les services publics exerçaient des missions au service de l'in-

térêt général. Une seule absence remarquable, celle de François Hollande, présent à Guéret en 2005 pour jouer aux boules-de-neige mais aujourd'hui trop occupé à démolir, pardon à réformer, les services publics !

Dimanche matin, le quotidien régional passait de main en main au sein de la grande salle de la mairie qui nous accueillait.

Il s'agit à la fois de faire émerger de nouveaux collectifs locaux autour des luttes pour la défense des services publics et de réfléchir à de nouvelles modalités d'organisation en partant de thématiques transversales.

Les gros titres, assez hostiles, ont suscité des commentaires ironiques ou désabusés mais n'ont pas affecté la détermination de ceux qui aiment les services publics (et qui se lèvent tôt !). Plus de 300 personnes ont en effet longuement débattu sur le contenu à donner aux services publics du XXI<sup>e</sup>

siècle. L'enjeu n'est pas mince car face aux nombreuses attaques dont les services publics sont victimes, il est parfois difficile de dépasser le stade de l'indignation et de la défense des services existants.

## UNE OFFENSIVE CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Est-il dès lors utopique de vouloir faire de 2016 l'année des services publics ? Non, car la démarche initiée par la *Convergence* est aujourd'hui suffisamment partagée par les associations, les collectifs, les organisations syndicales (CGT, Solidaires, FSU) et les quelques élus qui ont contribué à en élaborer les contours. À la rituelle question « que faire ? », les participants à cette réunion ont répondu par un appel (que l'on



Des manifestants mobilisés pour défendre les services publics.

© Christophe Voilliot

lira<sup>(1)</sup> par ailleurs) à l'organisation d'asises locales puis nationales afin d'élaborer collectivement et de rédiger un manifeste pour les services publics du XXI<sup>e</sup> siècle. Il faut souligner l'originalité de la méthode. Il s'agit à la fois de faire émerger de nouveaux collectifs locaux autour des luttes pour la défense des services publics et de réfléchir à de nouvelles modalités d'organisation en partant de thématiques transversales (la démocratisation, le financement, les droits des usagers, la transition écologique). Les enjeux éducatifs, tout comme ceux de la recherche et de l'enseignement supérieur, ont bien entendu toute leur place dans cette démarche. « *Des services publics, dans les territoires, en France et en Europe, pour combattre l'austérité et sortir de la crise.* » Les adhérents du SNESUP et de l'ensemble des syndicats de la FSU ne peuvent que se reconnaître dans ce mot d'ordre extrait de l'appel de Guéret et ont par conséquent de bonnes raisons de s'impliquer dans cette démarche collective. C'est en prenant en compte l'effet systémique des multiples réformes initiées par la logique libérale et en défendant l'ensemble des services publics que nous pouvons espérer faire triompher nos revendications et reconstruire une architecture des services publics à la hauteur des défis du XXI<sup>e</sup> siècle. ●

(1) <http://www.convergence-sp.org/spip.php?article1575>

## LOI NOTRe

À l'issue d'un marathon parlementaire de près d'un an, la Commission mixte paritaire (CMP) a élaboré un compromis qui a été validé le 16 juillet par le Sénat et qui préfigure donc le texte définitif de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, la CMP n'a pas retenu les propositions de la majorité sénatoriale qui souhaitait confier aux régions un véritable droit de contrôle sur l'offre de formations des établissements.

# Un rendez-vous à ne pas manquer → par Philippe Aubry Secrétaire national

Les enseignants-chercheurs sont appelés à voter pour le renouvellement des membres du Conseil national des Universités à partir du 14 septembre et jusqu'au 14 octobre. Le vote s'effectue exclusivement par correspondance. Voici quelques rappels des enjeux du scrutin ainsi que des éléments pratiques sur le vote et la campagne électorale.

Les électeurs peuvent voter dès qu'ils reçoivent le matériel (bulletins et enveloppes) qui leur est transmis par leur établissement. Leur vote devant parvenir au ministère le 14 octobre au plus tard, et ce quel que soit le délai d'acheminement de leur courrier, il est préférable de ne pas attendre pour l'envoyer ! Si le matériel de vote tarde à vous être remis après mi-septembre, nous vous conseillons de le réclamer sans tarder auprès de votre établissement et de prévenir le SNESUP-FSU en cas de problème.

Ce scrutin est d'une importance capitale pour notre syndicat. Le rôle du CNU est central dans notre métier, en particulier dans la gestion individuelle des carrières des EC dans un contexte de pilotage économique par l'austérité. Le CNU constitue un observatoire des champs de recherche, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'envisager l'évolution des disciplines. L'intervention, au sein de cette instance, contre les visions utilita-

ristes portées par les politiques actuelles est décisive pour préserver les libertés académiques.

Faire une large place dans les sections CNU aux élus des listes présentées par le SNESUP-FSU, c'est encore assurer une présence syndicale au sein de la CP-CNU qui participe à faire avancer nos revendications (droit automatique au CRCT, augmentation du nombre de CRCT, augmentation du nombre de promotions, amélioration des carrières, etc.) et qui rend possible de réelles résistances aux orientations gouvernementales. Le poids de notre syndicat dans la CP-CNU a ainsi été déterminant dans le moratoire sur l'évaluation individuelle récurrente et systématique prévue par Valérie Pécresse.

Dans le mandat qui s'annonce, seul le SNESUP-FSU, par son projet ambitieux et par le nombre de ses listes et de ses candidats, reste en mesure de peser dans un contexte de pilotage économique de

plus en plus autoritaire imposé au détriment des considérations scientifiques et de la collégialité. Les listes corporatives en particulier, en auraient-elles même la volonté, ne sont certainement pas en capacité de lutter contre la tendance ministérielle à vouloir cantonner le CNU à un rôle d'exécutant dans un système de contrôle hiérarchique renforcé des EC. L'augmentation du nombre de ces listes, voire de listes se revendiquant d'une sous-discipline, est inquiétante à ce titre. Dans ces conditions nous comptons sur chaque candidat, mais aussi sur chaque adhérent, pour promouvoir auprès des collègues de sa discipline, au sein de son laboratoire, de sa composante, les listes présentées par le SNESUP-FSU. N'oubliez pas d'utiliser à cette intention l'affiche et le quatre pages joints à votre mensuel ! Du matériel syndical en format électronique et les listes de candidats sont également disponibles depuis la page d'accueil du site Web. ●



## BARÈME DES COTISATIONS SYNDICALES 2015-2016

Le montant de la cotisation des actifs titulaires est calculé selon la formule :  $\text{indice} \times \text{taux}$ , avec une valeur du taux fixée à 0,380 en 2015. Pour les non-titulaires (hors vacataires et contractuels en CDI) le montant de la cotisation est fixé à 4,8 % du traitement mensuel brut.

Corps / Échelons (et chevrons)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés	132 €	142 €	164 €	169 €	174 €	177 €	188 €	201 €	215 €	232 €	250 €
PLP	132 €	142 €	150 €	158 €	166 €	177 €	188 €	201 €	215 €	232 €	250 €
Biadmissibles	139 €	152 €	165 €	173 €	183 €	190 €	200 €	215 €	232 €	250 €	261 €
Assistants	140 €	152 €	167 €	181 €	195 €	205 €	215 €	232 €	255 €		
Agrégés	144 €	165 €	185 €	199 €	213 €	225 €	241 €	259 €	278 €	297 €	311 €
MCF / M-Assistants	172 €	194 €	214 €	236 €	255 €	273 €	284 €	297 €	311 €		
Certifiés HC / PLP HC / PTAE HC	188 €	212 €	228 €	243 €	264 €	281 €	297 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	250 €	264 €	278 €	294 €	311 €	(A1) 334 €	(A2) 348 €	(A3) 365 €			
PR1	311 €	(B1) 365 €	(B2) 381 €	(B3) 402 €	(C1) 423 €	(C2) 432 €	(C3) 442 €				
PR EXC	(D1) 442 €	(D2) 462 €	(D3) 482 €	(E1) 482 €	(E2) 501 €						
Vacataires	36 €										
Lecteurs	71 €										
Maîtres de langue	93 €										
Doctorants contractuels	80 €										
ATER	98 €										

**Cotisations hors barème et contractuels en CDI :** cotisation annuelle = 7,85 % du traitement brut mensuel.  
**Collègues à temps partiel ou en CPA :** cotisation au prorata.  
**Retraités :** cf. barème retraités.  
**Enseignants hospitalo-universitaires :** +50 % tous indices.  
**Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur :** cotisation correspondant à l'indice de rémunération.

**ATTENTION : COMPTE TENU DES DISPOSITIONS FISCALES, LE COÛT EFFECTIF DE VOTRE COTISATION EST DE 34 % DU VERSEMENT EFFECTUÉ SELON LES INDICATIONS DE LA GRILLE.**  
 L'attestation de cotisation vous sera envoyée en début 2016 pour un règlement transmis avant le 31/12/2015.

**UNIVERSITÉ DE LILLE 1**

**Après la canicule, le gel !**

« **Q**uand nous chanterons le temps des cerises, et gai rossignol, et merle moqueur seront tous en fête ! » Tout à la fièvre de la pré-sélection IDEX, les groupes de travail dessinent la future Université de Lille, alors que, sans doute, certains se partagent déjà les fonctions de direction de ce futur établissement. « *Mais il est bien court, le temps des cerises...* »

A Lille 1, l'exercice 2014 s'est clos sur un déficit d'exploitation de 2,8 M€ pour un total de charges de 250 M€. Avec une dotation 2015 qui accorde une meilleure prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mais impose le doublement de la réserve de précaution, c'est un plan d'économies à hauteur de 2,5 M€ qui a été adopté. Un ensemble de mesures portant sur l'offre de formation vise une réduction de 15 % des heures complémentaires. La L1 est dépouillée des aménagements issus du plan réussite en licence : colles, tutorats et enseignants-référents sont supprimés ; les cours-TD en L1 ne seront plus comptabilisés dans les services des enseignants qu'à hauteur de 1,125 heure éq. TD pour l'année 2015-2016 puis une heure éq. TD pour l'année 2016-2017. Les UFR sont priées de revoir le cadrage horaire à la baisse pour un certain nombre de diplômes et de respecter les seuils en termes de nombre d'étudiants pour les ouvertures d'UE, de parcours et de formation. Sur 25 emplois vacants d'enseignants-chercheurs, seuls quatre supports d'ATER sont attribués. La campagne d'attribution des avenants doctoraux d'enseignements est réduite.

Une politique « prudente » de renouvellement des contrats BIATSS sur supports vacants est annoncée. Les crédits de fonctionnement alloués par l'établissement aux composantes subissent un gel de 2,5 %. Malgré cela, le recteur estime que des mesures structurelles en 2016 devront assurer la pérennité. Son souhait sera exaucé dans la prochaine lettre de cadrage. Ainsi, lors du CA du 10 juillet 2015, la présidence a fait état d'un gel probable de la moitié à deux tiers des emplois vacants pour 2016. Ce sont une vingtaine d'emplois qui resteront probablement vacants. En fonctionnement, il faudra encore trouver 1,2 M€ d'économies. La FSU envisage, dès la rentrée, des actions de mobilisation pour peser sur les débats budgétaires 2016. La présidence a indiqué qu'elle reviendrait sur ces questions lors du CA de septembre. L'avenir dira si elle entend sortir de son habit de bon élève candidat à l'excellence ou si elle se contente de faire patienter les personnels en parlant des lendemains qui chantent. ●

*Christophe Vuylsteker  
Élu sur la liste FSU-CGT  
au CA de Lille 1*



**COMUE BRETAGNE LOIRE**

**Le SNESUP propose une alternative**

Texte établi à partir du communiqué diffusé en juillet 2015

L'équipe dirigeante de notre Université de Nantes communique fort peu sur le regroupement bureaucratique des établissements universitaires de Bretagne et Pays de Loire, et pas du tout sur l'échec de l'Idex qui devait être la base de lancement (et une des raisons d'être) de ce regroupement. Il est vrai que les résultats de cette politique de soumission au Ministère, en espérant sa bienveillance et des rallonges budgétaires, ne sont pas glorieux ! Notre université, comme les autres, n'est-elle pas obligée d'aller toujours plus loin dans les restrictions ?

Le projet de Comue UBL se construit contre les personnels. Voici les votes dans les principaux Comités Techniques :

	Pour	Contre	Abst.	NPPV
Angers (3 avril et 27 avril)	0	Unanime	0	
ENI Brest (11 juin)	0	6	1	
UBO Brest (mars)	0	Tout sauf :	2	
INSA Rennes (9 et 30 avril)	0	Unanime	0	
Rennes 1	0	3	1	5
Rennes 2 (10 juin)	0	8	2	
UBS (8 avril et 11 mai)	0	Unanime	0	
Université du Maine (18 mai)	0	Unanime	0	
Université de Nantes (10 mars et 31 mars)	0	Unanime		

La Comue subit ses premiers échecs avant même sa création. Son projet reposait sur trois paris :

- Que la loi ESR était acceptable : les méga-établissements seraient un gage de meilleure reconnaissance internationale, alors que l'expérience montre que la qualité se construit par les réseaux de laboratoires et de chercheurs : échec !
- Que les deux Régions allaient fusionner : échec !
- Que le projet d'IDEX « UBL+ » allait la propulser en apportant fonds et reconnaissance : échec !

Les paris sont tous trois perdus, et l'équipe présidentielle s'est bien gardée de communiquer à ce sujet. Que dire de plus, sinon que la plus grande Comue de France n'est une bonne chose, ni pour les personnels, ni pour la recherche, ni pour les finances des établissements. Par contre, le projet a déjà produit des effets négatifs, comme la tentative de fermeture de la licence en sciences de l'éducation de Nantes qui ne manquait pourtant ni d'étudiants ni de dynamisme, au moment même ou était annoncée une ouverture par l'Université catholique d'Angers... Il est temps d'avoir le courage d'expliquer au ministère que le modèle de la Comue n'est pas adapté et de proposer une alternative réaliste qui préserve les libertés universitaires, c'est-à-dire mettre en place des réseaux de collaboration renforcée entre nos établissements. ●

SNESUP-FSU-Nantes





© XY/Fotolia.com

# Les bibliothèques universitaires à la croisée des chemins

→ Dossier coordonné par  
Laurence Favier

Les bibliothèques universitaires focalisent toutes les ambitions de la modernisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles sont supposées devenir des lieux d'apprentissage modernes, hautement « connectés » (elles sont alors rebaptisées *learning centers*) et non pas seulement des centres de ressources matérielles offrant des livres et des revues rangés sur des étagères. Elles doivent proposer des plateformes numériques de services documentaires spécialisés pour la recherche en même temps que fournir les documents indispensables à la pédagogie sans lesquels l'enseignement ne peut être transmis. Elles sont censées dispenser une expertise technique utile aux chercheurs pour la construction de ressources numériques (corpus, gestion des données) et proposer de la médiation scientifique. Elles doivent offrir à la communauté universitaire une animation culturelle valorisant le patrimoine documentaire et humain de cette communauté. Enfin elles sont sollicitées pour offrir des lieux de détente et d'échange (c'est la fonction de la bibliothèque dite « troisième lieu » selon la théorie du sociologue Oldenburg<sup>(1)</sup>) pour favoriser les dimensions informelles et sociales de l'apprentissage... Et pourtant les missions des bibliothèques universitaires, à mesure qu'elles s'accroissent, sont paradoxalement davantage menacées.

(1) Espace public dédié à la vie sociale s'ajoutant au lieu du foyer et à celui du travail.

# Une situation paradoxalement difficile

→ par Laurence Favier

**Les bibliothèques universitaires focalisent toutes les ambitions de la modernisation de l'enseignement supérieur et de la recherche : elles sont supposées devenir des lieux « hautement connectés » au service de modes apprentissage modernes tout en servant les intérêts de la recherche.**

Les BU sont davantage que des centres de ressources matérielles. Rebaptisées *learning centers* elles doivent proposer des plateformes numériques de services documentaires spécialisés pour la recherche en même temps que fournir les documents indispensables à la pédagogie sans lesquels l'enseignement ne peut être transmis ; elles sont censées dispenser une expertise technique utile aux chercheurs pour la construction de ressources numériques (corpus, bases de données, médiation scientifique) ; elles doivent offrir à la communauté universitaire une animation culturelle valorisant le patrimoine documentaire et humain de cette communauté ; enfin elles sont sollicitées pour offrir des lieux de détente et d'échange (c'est la fonction de la bibliothèque dite « troisième lieu ») pour favoriser les dimensions informelles et sociales de l'apprentissage...

Ces ambitions ne sont pas excessives : elles sont la colonne vertébrale d'une société où la production, la transmission et le partage de la connaissance impliquent développement technologique, création culturelle et nouveaux espaces de sociabilité. Or, l'économie de la connaissance, en même temps qu'elle rend centrales les fonctions assumées par les bibliothèques, les menace plus que jamais.

L'austérité budgétaire, aggravée par l'autonomie des universités et alliée à la croissance exponentielle des coûts de l'édition scientifique que l'édition ouverte (« *open access* ») n'a pas jugulés, leur livrent un combat sans relâche. L'Association des Directeurs et personnels de Direction des Bibliothèques Universitaires (ADBU) montre une « baisse globale des budgets documentaires sur les cinq dernières années (- 3,72 %, soit - 3 millions d'euros sur le seul panel de l'étude) » tandis que « depuis 2010, les dépenses consacrées à la documentation électronique ont augmenté de plus de 48 % » (ADBU 2015)<sup>(1)</sup>. Alors que « les publications en libre accès ne représentent pas plus de 15 % de la

masse globale des articles » selon Renoult (2011)<sup>(2)</sup>, c'est à la fois la recherche et l'enseignement qui souffrent d'un manque de ressources documentaires risquant de devenir préoccupant : « On assiste entre 2002 et 2014 à une véritable explosion des dépenses de documentation électronique destinées aux laboratoires : + 457,6 %, sans commune mesure avec la diminution logique des budgets consacrés aux revues imprimées (- 53,5 %) » tandis que « Nous assistons bien à un appauvrissement des fonds documentaires à destination principalement des étudiants, pour lesquels aucune alternative aux manuels imprimés n'existe actuellement sur le marché français » souligne l'ADBU (2014). Le coût des abonnements aux bouquets électroniques, indispensables pour la diffusion de la recherche mais aussi pour la formation directement liée à la recherche (master 2 et doctorat), engloutit les crédits disponibles (- 27,5 % depuis cinq ans) au détriment des ouvrages imprimés, des revues papier quand elles ne sont pas présentes dans les bouquets électroniques, alors même que ce type de ressources n'a souvent pas d'équivalent. La baisse des achats de monographies imprimées se traduit par une « perte sèche » de connaissances transmises qui

▼  
**l'économie de la connaissance, en même temps qu'elle rend centrales les fonctions assumées par les bibliothèques, les menace plus que jamais.**

inclue et dépasse celle des manuels et livres d'exams : c'est le cas en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales où cette forme de diffusion des connaissances reste essentielle. S'ajoute à cette sélection des supports induite par les abonnements aux bouquets numériques, une standardisation de l'offre documentaire qui ne permet pas de répondre aux besoins propres à chaque établissement : selon l'ADBU (2015)<sup>(3)</sup> « l'impossibilité actuelle de procéder à du prêt entre bibliothèques pour ces documents territorialisés considérablement une offre documentaire pourtant dématérialisée ».

Malgré l'organisation des bibliothèques universitaires en consortiums (association d'uni-



© Martin Grandjean

**Favoriser le partage des connaissances.**

versités et/ou d'organismes de recherche) pour négocier avec les éditeurs, la recherche de modèles économiques viables ne semble pas aboutir. Pallier le changement d'échelle des coûts alors même que la technologie offre des possibilités d'édition moins onéreuses était déjà la perspective ouverte, il y a plus de vingt ans, par les physiciens des hautes énergies. Mais les initiatives qui se succèdent depuis cette période pour obtenir la généralisation de l'*open access* se heurtent à un pouvoir de l'édition commerciale de plus en plus massif. D. Renoult (*op. cit.*) estime que « La mondialisation de l'industrie de l'information, en même temps que sa concentration, l'arrivée d'opérateurs globaux, et notamment de grandes entreprises venues de l'informatique, aboutissent à une forme de contrôle de la production éditoriale qui interroge toutes les institutions académiques, au point de remettre en cause l'organisation de la production et de diffusion des résultats de la recherche ». Servant d'appui à l'évaluation de la recherche avant de favoriser la diffusion des connaissances, la production éditoriale issue de l'édition commerciale est confortée par le milieu académique : l'offre d'édition ouverte est considérée comme hétérogène et inégalement fiable quant aux modes d'évaluation. Bien qu'il existe de fortes disparités entre les disciplines, les enseignants-chercheurs et chercheurs investissent donc peu l'*open access*. Le transfert

des coûts vers l'auteur (ou vers l'institution dont relève l'auteur), aboutissant à un modèle de l'« auteur-payeur » considéré comme plus avantageux que celui des coûts portés par l'éditeur commercial, les propositions de l'Académie des sciences (2014)<sup>(4)</sup> pour un « *Open access institutionnel reposant sur la signature d'accords nationaux, voire internationaux, entre États et éditeurs* » sont autant d'exemples de propositions pour sortir de l'ornière.

En attendant, la suspension d'abonnements à la Bibliothèque interuniversitaire de Santé (BIU Santé) de Paris Descartes ou à l'Université de Montréal (suspension des abonnements de Wiley) sonnent l'alarme (Nguyen 2014)<sup>(5)</sup> en même temps que la campagne de collecte de dons organisée par l'Université de Versailles-Saint Quentin (Orientations 2014)<sup>(6)</sup> pour financer le renouvellement des collections d'ouvrages nous rappellent qu'après la recherche c'est l'enseignement qui est touché par la pénurie documentaire. Ainsi l'ADBU titrait son article récent (*op. cit.*) « Recul historique des dépenses documentaires des BU en 2015 : la réussite étudiante compromise, la recherche menacée ».

La modernisation indispensable des bibliothèques donnant lieu à de multiples projets et discours sur le rôle des *learning centers* et autres « troisièmes lieux » ne doit pas nous faire oublier qu'une bibliothèque sans collections ou sans collections de qualité (diversifiées et répondant aux besoins) risque de s'auto-détruire. La défense de l'information et de la connaissance comme biens communs (*information and knowledge commons*) et du modèle de la bibliothèque comme espace non commercial d'accès à des biens intellectuels sont plus que jamais un combat. ●

(1) ADBU (2015) « Recul historique des dépenses documentaires des BU en 2015 : la réussite étudiante compromise, la recherche menacée ».

(2) Renoult D. (2011) « Bibliothèques de recherche et mondialisation », in *La Mondialisation de la recherche*, Paris, Collège de France (« Conférences »).

(3) ADBU (2014) « Enquête ADBU 2002-2014 : évolution des budgets d'acquisition des bibliothèques universitaires ». Mars 2014.

(4) Académie des sciences (2014). « Les nouveaux enjeux de l'édition scientifique ».

(5) Nguyen C., 2014, « Les bibliothèques universitaires se désabonnent », *Documentaliste-Science de l'Information*, n° 3, vol. 51.

(6) Orientations 2014, « L'UVSQ lance un appel aux dons pour renouveler sa bibliothèque ».

# Vers une science ouverte ? Objectifs, obstacles et voies de progression

→ par Renaud Fabre

Directeur de la Direction de l'information scientifique et technique du CNRS (DIST)

**Le directeur de la DIST montre comment une politique de « Science Ouverte » pourrait constituer une alternative au modèle économique de l'édition scientifique.**

## Open Science : quelle définition ?

Dans un document<sup>(1)</sup> rendu public en mars 2013, la Commission européenne indique qu'une pratique de recherche répondant aux quatre critères ci-dessous est une démarche d'*Open Science* :

- transparence des aspects méthodologiques, des dispositifs expérimentaux, des procédures de collecte des données ;
- mise à disposition à tous les publics des données expérimentales dans des formats qui en garantissent les possibilités de réemploi ;
- libre accès à toute communication scientifique issue de la recherche publique ;
- utilisation d'outils basés sur Internet pour développer la collaboration scientifique. L'*Open Science* associe a minima trois niveaux « d'ouverture » :
- l'*Open Access* (libre accès universel à la publication scientifique numérique) ;
- l'*Open Process* (utilisation dans le workflow scientifique d'outils logiciels « libres ») ;
- l'*Open References* (mise à disposition d'un ensemble de référentiels normalisés : ter-

minologies et ontologies, données d'identification des objets de science, données d'identification des chercheurs, des organismes de recherche).

Le site « Science et bien commun »<sup>(2)</sup> considère que : « *la science ouverte relève d'un cadre normatif scientifique alternatif qui se déploie de plus en plus au sein du monde de la recherche scientifique et à ses marges. Ce cadre englobe un ensemble de normes, de pratiques et d'outils de recherche qui, malgré leur hétérogénéité, proposent un modèle alternatif aux chercheurs et chercheuses d'aujourd'hui* ».

Certains auteurs considèrent que la science ouverte revêt aussi une dimension sociétale ou citoyenne qui va au-delà de l'écosystème de la recherche : « *C'est une science qui s'ouvre à la contribution des non-scientifiques à la recherche, que ce soit dans la collecte des données ou la définition du projet de recherche* ».

L'*Open Science* s'appuie sur un cadre juridique spécifique (le plus souvent les *Scientific Commons*) privilégiant le libre accès ▶▶



© Jean-François Gomet / flickr.fr

Ouvrir et partager les connaissances.

► et la réutilisation de tous les « objets de science » définis comme bien commun. L'*Open Science* se déploie dans un contexte où les nouvelles technologies (réseaux haut-débit, *Cloud Computing*, outils collaboratifs, *big data*, *text and data mining*, etc.) et de nouveaux paradigmes scientifiques (*data intensive science*<sup>(3)</sup>, recherche collaborative) connaissent une montée en puissance rapide. L'*Open Science* ne se réduit pourtant ni à ce socle technologique ni à ces nouveaux paradigmes de la recherche. Cependant ces différentes dimensions sont aujourd'hui étroitement convergentes et c'est de cette convergence que l'*Open Science* tire sa puissance disruptive.

### Publication scientifique et science ouverte

Le mouvement pour l'*Open Access* (ou libre accès) aux publications scientifiques<sup>(4)</sup> qui formalisent les avancées de la connaissance issues de la recherche publique a été initié au début de la décennie 2000<sup>(5)</sup>. Ce mouvement est donc antérieur et précurseur des réflexions sur la science ouverte. En simplifiant, l'*Open Access*, qui jusqu'à aujourd'hui a été l'objet d'un débat très nourri et animé, naît de la conjonction de deux facteurs :

- une réflexion « politique » qui pose comme principe que les résultats des recherches financées sur fonds publics sont des biens publics qui doivent être accessibles et réutilisables sans barrières économiques ou juridiques ;
- un modèle économique de l'édition scientifique classique (celle dont les revues sont accessibles sur abonnement) amené à évoluer avec l'avènement du numérique.

Si la publication scientifique ouverte n'est

qu'une facette du thème de la science ouverte elle n'en joue pas moins un rôle pivot puisque c'est en elle que se condense les avancées scientifiques, qu'elle est le point d'aboutissement de l'effort de recherche, qu'elle permet la transmission et la plus large diffusion des connaissances, qu'elle est enfin le point de départ de nouvelles pistes de recherche.

Si le thème du libre accès est bien défriché, il existe encore de fortes marges de progression pour la publication ouverte : on compte aujourd'hui environ 2 millions d'articles scientifiques en libre accès<sup>(6)</sup> sur un total d'environ 75 millions d'articles<sup>(7)</sup> accessibles en ligne.

Le paradigme de la science ouverte, associé aux avancées technologiques et à la diversification des pratiques de science, entraîne cependant une mutation profonde de la notion de « publication scientifique ». La publication scientifique (c'est-à-dire étymologiquement le fait de rendre public) se diversifie.

Les protocoles expérimentaux, les logiciels utilisés dans un dispositif expérimental et surtout les jeux de données de la recherche deviennent des objets scientifiques devant faire l'objet d'une publication dans une perspective de science ouverte. L'article scientifique lui-même se complexifie, intègre si nécessaire des contenus multimédias et devient le point d'entrée vers les « publications connexes » (méthodologies, jeux de données, etc.). Dans une logique de science collaborative il intègre différentes « couches » (notices de revues

par les pairs dans le cadre d'un *peer-reviewing* ouvert, commentaires et annotations de chercheur, versions successives d'un même article, distinction entre publications « pré-print » (c'est-à-dire avant publication en revue) capitalisées dans des archives ouvertes et version finale, etc.

### Quelles pistes

Les obstacles listés ci-dessus dessinent en creux les solutions qui pourraient permettre de les lever, à savoir :

- une *intensification de la coopération internationale* pour la production de référentiels ouverts ou de normes adaptées, pour la construction de vastes archives

ouvertes, pour la diffusion de bonnes pratiques, pour le développement d'outils de « recherche fédérée » ;

- une *réflexion sur le droit d'auteur* qui favorise les usages ouverts (par exemple en créant une exception au droit d'auteur pour permettre

Le paradigme de la science ouverte entraîne une mutation profonde de la notion de « publication scientifique »

le *text* et le *data mining* sans autorisation préalable des éditeurs) ;

- un renforcement des politiques publiques concourant au développement de la science et de la publication scientifique ouvertes (par exemple, par des mandats de dépôts obligatoires en archives ouvertes des articles et jeux de données issus de recherches financées sur fonds publics) ;

- le développement et la diffusion d'une vision systémique de la recherche comprenant l'évaluation de la recherche, l'interopérabilité des processus de science, le lien entre recherche et innovation. ●



© SCD Poitiers / flickr.fr

(1) <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/digital-science-horizon-2020>

(2) [www.scienceetbiencommun.org/?q=node/22#sthash.zv8L0zo5.dpuf](http://www.scienceetbiencommun.org/?q=node/22#sthash.zv8L0zo5.dpuf)

(3) Type de recherche se fondant sur l'exploitation informatique de vastes jeux de données.

(4) Qui formalise les avancées de la connaissance issue de la recherche publique.

(5) La « Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales » est un texte dont le contenu a été défini lors d'un congrès tenu à la Société Max-Planck de Berlin en 2003. Les signataires y réclament la mise à disposition en libre accès (open access) de la littérature scientifique mondiale et de l'ensemble des données et logiciels ayant permis de produire cette connaissance.

(6) Source : [doaj.org](http://doaj.org)

(7) Source : [www.crossref.org](http://www.crossref.org)

# Bibliothèques universitaires : heurs et malheurs

→ par Christine Stotzenbach

Directrice de la Bibliothèque Universitaire, Université Paris-Est Marne-la-Vallée

**La difficulté des bibliothèques universitaires à assumer leurs missions s'accroît encore en 2015 alors même qu'émergent de nouveaux modèles de bibliothèques.**

Comme aux États-Unis et en Europe, le poids des dépenses (+ 48 % depuis 2010) consacrées à la documentation électronique, en majorité de niveau recherche, n'a cessé de peser sur les budgets documentaires au détriment de la documentation de niveau enseignement. Cet appauvrissement ne semble indigner que les professionnels des bibliothèques. Déjà dans son rapport de 2005<sup>(1)</sup>, la Cour des Comptes alertait sur le retard des bibliothèques universitaires françaises par rapport à celles d'autres pays développés. Leur situation n'avait pas évolué depuis la publication en 1988 du rapport Miquel qui en mesurait la grande misère.

Pourtant, malgré ces difficultés, de nouveaux modèles de bibliothèques universitaires émergent : les *learning centers*.

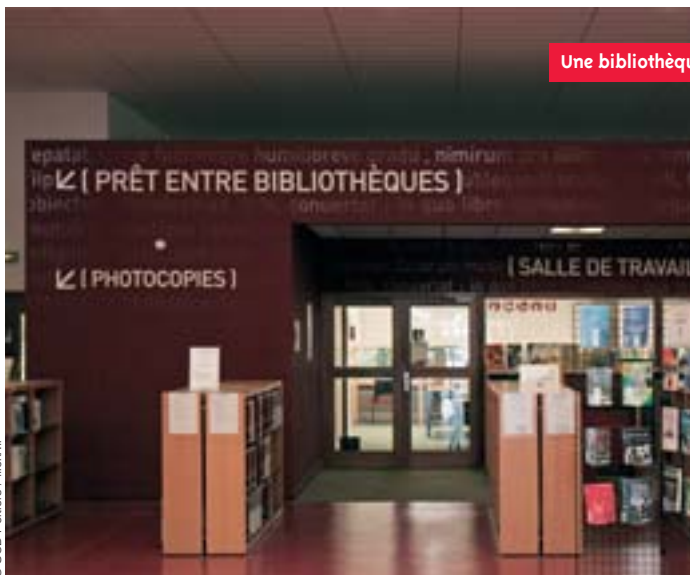
## Les *learning centers* : évoluer pour révolutionner ?

Le concept de *learning centers* est né aux États-Unis et en Grande-Bretagne au milieu des années 1990, au moment où la pédagogie active était encouragée au lycée comme à l'université.

Le concepteur du *learning center* de la Sheffield Hallam University<sup>(2)</sup> le définit comme « l'intégration d'un ensemble de ressources, de services et d'expertises, ainsi que l'anticipation et la conduite d'un changement de modèle éducatif », en premier lieu au service de l'apprentissage en autonomie des étudiants.

L'adaptation des *learning centers* dans l'enseignement supérieur en France a suscité une vague de projets (45 selon l'enquête menée en 2011<sup>(3)</sup>) dont un bon nombre sont aujourd'hui réalisés ou en bonne voie de l'être.

**Le *learning center* est un lieu.** « Plus de 80 % des projets concernent des nouvelles constructions ou des rénovations complètes » : ils sont motivés par la nécessité d'offrir aux étudiants des lieux plus adaptés à leurs besoins, par le souhait d'améliorer la qualité de service de la bibliothèque et par la comparaison avec les pays scandinaves et la Grande-Bretagne.



© SCD Poitiers / flickr.fr

Dans 83 % des cas, la bibliothèque est à l'origine du projet : comment s'en étonner quand elle a évolué depuis quinze ans vers un modèle d'offre de services « centré usager » ? Cette réalité est souvent mal connue dans l'université où les bibliothèques sont identifiées sous le seul aspect de leurs collections.

**Le *learning center* est un guichet unique.** « [Il] remplit des missions qui sont en général éclatées dans différents services de l'université : centre de ressources informatiques, service de scolarité, maison de l'étudiant... »<sup>(4)</sup> auxquels on peut ajouter : maison des langues, cellule TICE, commodités (cafétéria, librairie-papeterie), service d'information et d'orientation, structure de pédagogie universitaire.

Les projets font souvent la part belle aux ressources logistiques (places, salles et matériels) et bien moins aux ressources humaines et aux compétences partagées.

La collaboration de divers services, en particulier la documentation et les TICE, est à l'œuvre ou prévue dans 25 projets sur 45, le pilotage est assuré deux fois sur trois par la bibliothèque. L'intégration de plusieurs services est l'organisation visée dans seulement trois projets.

Les freins sont encore puissants : clivage enseignants/personnels BIATSS, identification à un service dans l'organigramme plus qu'à la vision de service global dédié aux besoins des étudiants, positionnement incertain de la gouvernance de l'université alors que les *learning centers* apparaissent comme des leviers efficaces de modernisation des universités.

Une culture commune de services à l'utilisateur est à promouvoir et à accompagner par des formations pour tous les services concernés. Les connaissances, compétences et missions des personnels de bibliothèque sont à ouvrir sur un périmètre élargi. La collaboration entre enseignants et bibliothécaires devrait s'intensifier et se diversifier.

Les *learning centers* ne sont pas nés par hasard dans les pays de tradition anglosaxonne.

Leur devenir en France est lié à une révolution encore à venir dans une véritable intégration de services pour la réussite étudiante à l'aube de 2020. ●

(1) [www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000197/index.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000197/index.shtml)

(2) Grande-Bretagne, *learning center* créé par Graham Bulpitt en 1996.

(3) Source : [adbu.fr/enquete-constructions/](http://adbu.fr/enquete-constructions/) (diaporama consulté le 8/7/2015).

(4) Suzanne Jouguelet, « Les Learning centers : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche ». Rapport à Madame le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, décembre 2009, p. 25.

▼  
**Le *learning center* remplit des missions qui sont en général éclatées dans différents services de l'université. Le pilotage est assuré deux fois sur trois par la bibliothèque.**  
▲

# Les bibliothèques de laboratoire : un exemple en sciences humaines et sociales

→ par Christophe Pébarthe, avec la collaboration de  
Renaud Benech et Nathalie Champagnol (personnels de la bibliothèque)

**Dans un laboratoire en sciences humaines et sociales, la bibliothèque, quand il y en a une, est un lieu capital. Celle de l'Institut Ausonius (UMR 5607) à l'Université de Bordeaux Montaigne n'échappe pas à la règle.**

Depuis plus de vingt ans, sise dans la Maison de l'Archéologie, deux cents jours dans l'année, pendant un peu moins de mille huit cents heures, la bibliothèque Robert Étienne accueille étudiant-e-s (à partir du master, soit cent cinquante personnes), doctorant-e-s (une quarantaine), titulaires bordelais-e-s et d'ailleurs ayant pour point commun de travailler en Protohistoire, dans les sciences de l'Antiquité ou encore sur le Moyen Âge. Pleinement intégrée au Service Commun de Documentation, la bibliothèque est adminis-



© DR

trée par des personnels dédiés qui veillent à ce que les acquisitions correspondent aux thématiques de recherche du laboratoire, jouant de la complémentarité avec les autres bibliothèques, principalement la Bibliothèque Universitaire de Lettres. Plusieurs centaines d'ouvrages sont achetés chaque année, dont l'immense majorité est en langue étrangère et 424 abonnements de périodiques sont actuellement renouvelés. La bibliothèque d'Ausonius possède ainsi un catalogue d'importance nationale. Outre l'accès à des collections spécialisées et l'aide à l'utilisation de ressources numériques (bases de données documentaires, catalogues du monde entier et autres ressources) pris en charge par les personnels, la bibliothèque

de laboratoire remplit d'autres fonctions. Elle est notamment un espace d'accueil pour les chercheurs et un lieu d'échanges informels souvent liés à des rencontres fortuites autour des présentoirs accueillant revues et ouvrages récemment acquis. Elle joue également un rôle dans l'intégration des nouveaux doctorant-e-s au sein du laboratoire qui sont sollicité-e-s pour participer, bénévolement, au bon fonctionnement de la bibliothèque avec l'aide des personnels. Des difficultés existent néanmoins. Les budgets baissent et le départ à la retraite d'une ingénieure d'études CNRS n'a pas été remplacé. Pourtant, les défis sont là, au premier rang desquels la valorisation du fonds qui constituera une préoccupation dans les années à venir. ●

La bibliothèque de laboratoire est également un espace d'accueil pour les chercheurs, un lieu d'échanges informels et joue un rôle dans l'intégration des nouveaux doctorant-e-s.

## La BnF et les services aux chercheurs

→ par Vincent Boulet, Conservateur à la Bibliothèque Nationale de France (BnF)

**À travers Gallica ainsi qu'à travers d'autres services tels que [data.bnf.fr](http://data.bnf.fr), la BnF donne accès, aux chercheurs comme au grand public, à une partie croissante de ses fonds et à la documentation relative à ses fonds.**

Le premier des services aux chercheurs que rend la BnF est de donner accès à plusieurs millions de documents, sur tous supports, venus du dépôt légal, institué en France en 1537, et d'une politique d'acquisitions, de dons et d'échanges. La BnF a en outre investi le Web. On peut évoquer deux projets primés en 2013 par l'Université de Stanford pour leur innovation et leur apport aux bibliothèques de recherche : la bibliothèque numérique Gallica et le projet [data.bnf.fr](http://data.bnf.fr).

Gallica (<http://gallica.bnf.fr/>) est l'une des plus importantes bibliothèques numériques accessibles gratuitement sur le Web. Elle offre l'accès à tous types de documents : imprimés (livres, presse et revues) en mode

image et en mode texte, manuscrits, documents sonores, documents iconographiques, cartes et plans. La politique de numérisation a pour objectif de constituer une bibliothèque raisonnée et encyclopédique représentative des courants de recherche et de pensée. Les équipes chargées de l'enrichissement de Gallica travaillent, en outre, en concertation avec les chercheurs pour accompagner les grands courants actuels de recherche. Gallica propose en plus l'accès à des documents de bibliothèques ou de centres de recherche partenaires. Si vous bénéficiez d'une carte « chercheurs », vous pouvez avoir accès sur les sites de la BnF à « Gallica intra muros », qui contient des documents sous droits. Il faut préciser que Gallica donne également

accès à des ressources d'éditeurs privés dont l'accès, pour ces documents, est payant. Les nouveautés ou des parcours thématiques sont annoncés sur la page d'accueil, sur le blog dédié (<http://blog.bnf.fr/gallica/>) ou la lettre d'informations ([http://www.bnf.fr/lettre\\_gallica/](http://www.bnf.fr/lettre_gallica/)).

La BnF est également soucieuse d'offrir un accès simple et centralisé à l'ensemble des ressources correctement décrites se rapportant à un auteur, une œuvre ou un thème. C'est l'objectif du projet [data.bnf.fr](http://data.bnf.fr/) (<http://data.bnf.fr/>). Les informations sur les documents des catalogues de la BnF, de Gallica, ou encore des expositions virtuelles sont regroupées sur une même page. Par exemple, ici la page sur Jean Jaurès :



Manuscrit de Marie Curie.

Sources : gallica.bnf.fr

Les professionnels qui construisent ces projets cherchent à concilier l'innovation et le réinvestissement des pratiques professionnelles traditionnelles.

[http://data.bnf.fr/11908668/jean\\_jaures/](http://data.bnf.fr/11908668/jean_jaures/). Un certain nombre de dispositifs techniques permettent aux pages de [data.bnf.fr](http://data.bnf.fr) et aux ressources de Gallica d'être interrogées directement par les moteurs de recherche. Les professionnels qui construisent ces projets

cherchent à concilier l'innovation et le réinvestissement des pratiques professionnelles, qui gardent toute leur valeur, dans un nouvel environnement technologique. En dépit d'un certain discours qui s'entendait il y a quelques dizaines d'années, les ressources

des bibliothèques et le savoir-faire des bibliothécaires ne sont pas surannés mais, bien au contraire, gardent toutes leur place et leur valeur dans l'optique de rendre des services aux chercheurs, en accompagnant les évolutions de leurs pratiques. ●

## La BnF et la coopération internationale en matière documentaire

→ par Vincent Boulet, conservateur à la BnF

**La coopération internationale est l'une des missions de la BnF. Elle œuvre pour la valorisation et la mise à disposition, au-delà des frontières, du patrimoine numérisé à travers de multiples partenariats internationaux.**

L'histoire de la BnF est, depuis Guillaume Budé au XVI<sup>e</sup> siècle, indissociablement liée à une dimension humaniste et encyclopédique à vocation universelle, au-delà de ses attributions relevant du périmètre national. Cet aspect, qui place la BnF dans une position un peu particulière dans l'arène internationale, doit d'ailleurs être entretenu et défendu, en cette période d'austérité budgétaire.

La BnF mène un certain nombre de projets de coopération internationale documentaire. Les énumérer serait fastidieux. Il y a trois axes principaux : la coopération européenne, la francophonie et la mise en

valeur de collections extra-européennes. Parmi les projets européens, il faut citer la bibliothèque numérique européenne, Europeana, qui a pour objectif de diffuser le patrimoine culturel européen, conservé aussi bien dans les bibliothèques que dans les archives, les musées et les institutions audiovisuelles d'Europe. 33 millions de documents sont aujourd'hui consultables sur le portail <http://www.europeana.eu/portal/>. De plus, la BnF soutient son développement à travers des déclinaisons spécialisées : Europeana Sounds (musique classique, traditionnelle, archives de la parole, enregistrements de la nature), Europeana Newspaper (presse quotidienne européenne), Europeana 14-18... La BnF se place en outre comme un acteur important de la francophonie, à travers par exemple le Réseau numérique francophone qui cherche à favoriser un accès plus large aux collections numériques francophones (presse, œuvres majeures du patrimoine national, écrivains francophones...) et à encourager la numérisation des collections nationales. D'autres projets concernent l'aire extra-européenne et non francophone. La BnF a beaucoup développé ces dernières années sa col-

laboration avec l'Extrême-Orient (Projet international Dunhang) et l'Amérique Latine (portail numérique « La France au Brésil »). La coopération internationale implique également un investissement dans les projets d'archivage du Web. La BnF participe ainsi, avec une dizaine d'autres bibliothèques nationales, des archives nationales et de la fondation Internet Archive, au Consortium International pour la Préservation de l'Internet (IIPC). Celui-ci a pour dessein de favoriser la collection, la conservation et l'accès à un contenu riche le plus international possible. La coopération internationale ne passe pas seulement par la mise à disposition de collections de la BnF dans des projets internationaux mais irrigue l'ensemble des savoir-faire professionnels : techniques de numérisation et de conservation, bonnes pratiques sur la structuration des descriptions des documents, sans lesquelles on ne peut pas trouver ce que l'on cherche sur les portails... Il s'agit donc d'une dimension importante de mise en valeur des métiers, de celles et ceux qui les exercent et d'une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, qu'ils doivent être défendus. ●

La coopération internationale implique également un investissement dans les projets d'archivage du Web.



Un manuscrit japonais.

© gallica.bnf.fr

MUTATIONS PRIORITAIRES

# Encore un effort !

→ par Michel Carpentier, secteur Situation des Personnels

Pour les enseignants du supérieur, le droit à la mutation est un parcours compliqué voire impossible. En effet, malgré quelques modifications dans le décret du 2 septembre 2014 qui concernent les mutations, la loi LRU et les RCE laissent le champ libre aux établissements et leur permet de contourner le caractère prioritaire de certaines mutations.

Le droit à la mutation est un droit élémentaire pour tous les fonctionnaires. Lorsque la demande de mutation est motivée par l'éloignement du conjoint, il relève même d'un principe à valeur constitutionnelle. Mais ce droit est constamment bafoué dans le cas des EC, pour qui obtenir une mutation est une course d'obstacles à laquelle beaucoup finissent par renoncer. Les statistiques à cet égard sont révélatrices : pour la campagne 2014, seuls 9,5 % des postes de MCF et 8,5 % des postes de PR (hors sections 1 à 6 du CNU qui bénéficient d'un régime spécial) ont été pourvus par voie de mutation. Le taux de mobilité géographique s'établit ainsi à 0,35 % pour les deux corps. À titre de comparaison, le taux moyen dans la fonction publique d'État est presque 13 fois plus élevé (4,5 %). En cause, la convergence d'un état d'esprit et de motifs plus ou moins avouables : le refus de considérer que les collègues demandant une mutation ont

déjà été recrutés et que leur demande devrait être examinée en fonction de critères spécifiques ; la discrimination par l'âge et son corollaire, un appétit quelque peu pervers de « chair fraîche » moins aguerrie donc plus facile à capturer et à contrôler ; ou l'idée bizarre qu'un poste pourvu à la mutation serait un poste « perdu », révélant par là la piètre opinion qu'on se fait *a priori* des candidats à la mutation. Ces derniers sont d'autant plus suspects lorsque leur demande repose, non pas sur de nobles motifs scientifiques, mais sur de vulgaires considérations de vie familiale, sans rapport avec la poursuite de l'excellence... La dernière révision du décret statutaire (en date du 2 septembre 2014), en introduisant deux nouvelles mesures, a fait naître quelques espoirs d'amélioration :

- le président de l'université, après consultation du Conseil Académique (CAC), doit fixer un nombre de postes exclusivement réservés à la mutation (articles 33 et 51) ;

- les demandes de mutations prioritaires (handicapés ou rapprochement de conjoint) sont examinées par le conseil académique restreint (article 9-3) qui peut attribuer le poste avant toute intervention du comité de sélection.

### DÉNI DU DROIT À LA MUTATION

Cette nouvelle procédure devrait entraîner un progrès considérable par rapport à la scabreuse procédure d'échange de postes qui était souvent le seul moyen de changer d'établissement. Mais les préjugés ont la vie dure. S'il est encore trop tôt pour établir un bilan précis de la campagne de recrutement 2015 les premiers retours sont assez décevants. À notre connaissance, aucune université n'a défini de contingent réservé à la mutation. Le mauvais exemple est venu du ministère qui, après avoir tardivement publié le 13 février deux arrêtés généraux prévoyant la publication annuelle d'un nombre d'emplois réservés à la mutation,

a omis douze jours plus tard, dans l'arrêté relatif à la campagne 2015, de respecter la règle qu'il venait lui-même d'édicter ! Quant à l'examen des demandes de mutation prioritaires par les conseils académiques, il a consisté dans de nombreux cas en un renvoi systématique devant les comités de sélection, comme si les nouvelles dispositions n'existaient pas et comme si cette nouvelle procédure relevait en quelque sorte d'un passe-droit auquel il serait normal de s'opposer. Pourtant, dans le respect de la loi, le CAC devrait réserver un traitement prioritaire aux collègues handicapés ou séparés de leur conjoint, et se contenter de vérifier que leur candidature est en adéquation avec le profil du poste et la stratégie de l'établissement.

Face à ces résistances, on voit que la partie est loin d'être gagnée. D'autant que l'enjeu dépasse la question des mutations et touche au caractère national de nos statuts. Les présidents d'université voient en effet d'un mauvais œil la mise en place d'un dispositif de mutations prioritaires qui interfère avec leur ambition de contrôler localement les recrutements et la carrière des enseignant-chercheurs. On a même vu un président d'université déclarer que les dispositions statutaires du décret de 84, dans la mesure où elles s'opposent à l'autonomie des universités, seraient illégales au prétexte que la loi est une norme juridique supérieure au décret !

Le SNESUP, qui revendique le droit effectif à la mutation, doit mener la bataille sur trois fronts : faire évoluer les mentalités, batailler dans les conseils pour défendre les demandes des collègues, faire avancer le droit. Aux dernières nouvelles, un de nos camarades candidat à la mutation pour rapprochement familial vient d'obtenir du juge des référés la suspension de trois concours à l'Université de Toulouse I qui a rejeté sa demande sans la motiver. ●

Les présidents d'université voient en effet d'un mauvais œil la mise en place d'un dispositif de mutations prioritaires qui interfère avec leur ambition de contrôler localement les recrutements et la carrière des enseignant-chercheurs.



Le droit à la mutation est un droit élémentaire pour tous les fonctionnaires.

© Henry Zbyzynski / Flickr.fr



# Toujours plus longue, toujours plus lourde

→ par Isabelle de Mecquenem

Qu'est-ce qui est de plus en plus long et pour le même prix ? L'année universitaire ! Cette boutade a de fortes chances de réveiller l'amertume, voire l'angoisse étreignant les enseignants et enseignants-chercheurs depuis un certain nombre d'années.

L'accumulation des réformes de structure (annualisation, semestrialisation LMDéisation) donne l'impression d'affronter un rouleau compresseur à chaque rentrée, surtout après des « vacances » de plus en plus fulgurantes qui correspondent, le plus souvent, à du travail invisible. Car il n'y a pas coïncidence en effet, et on peut le regretter pour la santé des agents, entre la période obligatoire de fermeture des établissements et l'arrêt de l'activité cérébrale sous-tendant la préparation ou la mise à jour des enseignements et des travaux de recherche.

Quels sont les repères en matière de définition du temps de travail ? Cette question déterminante pour la qualité de vie au travail se trouve au centre du dialogue social qui préoccupe actuellement le ministère. Nous sommes heureux de l'apprendre. Mais dans les établissements d'enseignement supérieur, la notion de travail se trouve à la confluence d'une série de dispositions qui se superposent pour aboutir à un service individuel d'enseignement, aussi connu pour constituer un outil de domestication ou de récompense dans un monde censé ordonné par les principes idéaux de la collégialité, jusqu'à devenir le bras très efficace de la rétorsion, de la sanction déguisée, voire du harcèlement moral.

Le premier cadre du temps de travail à l'université est inamovible : il s'agit du « calendrier universitaire », arrêté par le président de l'université et adopté par le CA de chaque établissement. Avant même la reprise des formations, celui-ci est déjà bien rempli, puisqu'il détermine l'organisation générale de l'année par grands blocs, les fameux semestres, avec leurs dates de rentrée, les périodes de cours, d'examen de rattrapage, de soutenance, de jury, qu'il fixe les pauses pédagogiques, à ne pas confondre avec des « vacances », et rappelle aussi les jours fériés. S'il est injonctif, ce calendrier universitaire est

décliné par les composantes et par les filières qui positionnent leurs propres dates de pré-rentrée et de reprises des cours, ainsi que les périodes de stage. Dans ce registre, une mention spéciale est à décerner aux ESPÉ dont la rentrée intervient de plus en plus tôt, en fonction de la pré-rentrée des fonctionnaires-stagiaires de l'enseignement scolaire qu'elles accueillent. L'étalement de l'année universitaire de la

▼  
**Est-ce la culpabilité sourde d'occuper un emploi « protégé » dans une société de concurrence où sévit la crise du travail qui mine ainsi a priori toute velléité de revendication dans ce domaine ?**  
 ▲

troisième semaine du mois d'août jusqu'aux jurys de mi-juillet est une réalité désormais bien ancrée. Le paradoxe étant que cet étalement ne s'accompagne pas d'un enseignement complet ou meilleur, puisque peu d'établissements échappent aux coupes budgétaires sacrifiant une partie des cours.

### UN STATUT PROTÉGÉ ?

Pour les personnels de l'université, la règle générale du temps de travail est donnée dans le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 dont le titre s'annonce parfaitement ironique : « décret sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature ». Ce texte fixe à 1 607 heures le temps de travail annuel, ce qui n'évoque pas grand-chose, ainsi que les 35 heures hebdomadaires, aussi fictives pour les enseignants que



Des vacances pour de faux...

© Christophe Rouarnet / Flickr.fr

pour les personnels soignants des hôpitaux, car la référence qui s'impose est celle des obligations de service en fonction du statut, comme le rappelle l'article 7 du décret précité : « Les régimes d'obligations de service sont, pour les personnels en relevant, ceux définis dans les statuts particuliers de leur corps ou dans un texte réglementaire relatif à un ou plusieurs corps ».

Sur un plan politique et syndical, il y a lieu de s'interroger pour comprendre la résignation ou l'épuisement d'un corps légitimement sourcilieux à propos de ses libertés d'enseignement et de recherche, mais qui n'a pas réussi à résister à l'allongement progressif de l'année universitaire et aux attaques qui lui ont été assénées par des réformes de gauche et de droite depuis trente ans. Dernier épisode significatif en la matière, la réforme Pécresse avait utilisé l'argument d'un dixième mois de bourse pour les étudiants à condition d'allonger le calendrier des études. L'allongement de l'année a été mis en œuvre alors que le budget des bourses subissait une réduction drastique dans la loi de finances 2011.

Est-ce la culpabilité sourde d'occuper un emploi « protégé » dans une société où sévit la crise du travail qui mine ainsi a priori toute velléité de revendication dans ce domaine ? Sans compter les transformations de fond qui sont intervenues, et qui ont bien sûr affecté la fonction publique dont l'enseignement supérieur est un puissant révélateur. Dans un essai, *Le Salaire de l'idéal*, Jean-Claude Milner analysait la disparition la bourgeoisie du patrimoine incarnée par le rentier et son remplacement par le modèle de la bourgeoisie salariée. Tout en faisant partie de cette classe dominante, au sens sociologique du terme, les universitaires n'ont, en France, jamais été rémunérés comme des cadres et des patrons de grandes entreprises par un « sursalaire », mais par du « surtemps », selon le modèle de la fonction publique d'État. Avec la grande conversion de l'État stratège et la marchandisation de l'enseignement supérieur, la rémunération par le surtemps apparaît comme un vestige à liquider. ●

# Contre la sélection : la compatibilité entre mentions Licences-Master

→ par le Secteur Formations

Suite à une demande des membres du Comité de Suivi Master (CSM), le Comité de Suivi Licence (CSL) et le CSM se saisissent des enjeux de l'articulation entre les mentions de master et celles de licence en élaborant un tableau de compatibilité.

Les recours déposés par plusieurs étudiants devant la juridiction administrative (Bordeaux, Lille, Nantes, Franche Comté, etc.) concernant des refus, non motivés, d'inscription en M2, ont posé la question de l'accès (de droit) en master<sup>(1)</sup>. Elle a été mise à l'ordre du jour du Comité de Suivi Master (CSM) et du Comité de Suivi Licence (CSL).

## De l'anomie de la situation actuelle...

L'article L.612-6 du Code de l'Éducation<sup>(2)</sup> souligne que l'accès en master est ouvert à tout titulaire d'un diplôme de premier cycle. La sélection en fonction des capacités d'accueil, éventuellement subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat, ne peut avoir lieu que dans les formations dont la liste limitative est fixée par un décret (inexistant à ce jour). Par ailleurs, l'arrêté « master » établit que l'admission en M2 est sélective.

Lors de la dernière réunion plénière CSL-CSM du jeudi 21 mai, le chantier d'un tableau de compatibilité entre mentions de licence et mentions de master a été proposé : il s'agit de fixer quelle licence ouvrirait « de droit » l'accès à telle ou telle mention de master. Le SNESUP-FSU avait porté cette proposition lors de l'examen du cadre national des formations (CNF) et des nomenclatures des intitulés de Licence et de Master. Mais Jean-Michel Jolion, actuel conseiller en charge des formations du supérieur et de l'orientation au ministère et ancien président du CSM, n'avait pas voulu la retenir.

Lors de la séance du CSM du 21 mai, le SNESUP-FSU a rappelé qu'il était contre toute forme de sélection pour l'accès en M1 et entre le M1 et le M2. Il défend l'accès de droit, pour tout titulaire d'une licence, à un master de la mention cor-

respondante. Tel que l'avis est rédigé, et bien qu'il reconnaisse l'anomie de la situation actuelle et la cohérence de la formation de master sur 4 semestres, il ne s'exprime pas clairement sur la suppression de la sélection entre le M1 et le M2 et à l'entrée de M1. Comme il a été rappelé lors de ce CSM, la rédaction du décret mentionné à l'article L.612-6 du Code de l'Éducation ouvrirait une boîte de Pandore pour permettre à tous les établissements qui le souhaitent de faire une sélection sur critères à définir après avis du CNESER.

Nous avons donc organisé une consultation des syndiqués. Les nombreuses et rapides réponses des collègues montrent leur intérêt pour cette question importante, elles ont permis d'enrichir le tableau de compatibilité.

## ...Vers des axes de solutions

L'articulation du cycle Licence au cycle Master mériterait d'être encore mieux renforcée. En effet, au sein d'une même université, dans

une même UFR, il arrive encore que des détenteurs d'une licence ne puissent accéder à un master d'une mention identique à celle de leur licence<sup>(3)</sup>. La création d'une liste de parcours-type de licence, au sein de chaque université, en cohérence avec une mention donnée de Master serait un premier pas vers ce renforcement. Améliorer l'articulation Licence-Master passe aussi par le brassage des équipes de formation et la possibilité pour tous les collègues de pouvoir enseigner à tous les niveaux, du L1 au M2, sans hiérarchie présumée. Les compatibilités ne doivent bien sûr pas entraîner, par effet miroir, des incompatibilités qui produiraient l'exclusion automatique de certains diplômés. Le risque est aussi celui d'un ali-

gnement de toutes les licences sur le modèle d'une mention unique de licence pour chaque discipline. À trop vouloir uniformiser, l'exclusion guette les universités qui ont tenté le pari de la pluridisciplinarité et la construction de parcours créatifs. Il faut ainsi sortir de ces apories disciplinaires et éviter tout cylindre *a priori* des parcours de formation. Les compatibilités doivent être les plus larges possibles et obligatoires au sein d'une même université entre licences et masters du même domaine.

## La sélection ne résoudra pas les difficultés du métier

Les enseignants-chercheurs en master font face à un dilemme qui est source de grandes difficultés. Avec de moins en moins de moyens humains et d'heures de formation, ils doivent former à la recherche des étudiants moins attirés par le diplôme de doctorat, dont la reconnaissance doit faire l'objet de mesures d'urgence dans les secteurs privé et public.

Au-delà, c'est la démocratisation de l'accès à l'ESR et la réussite du plus grand nombre d'étudiants en cycle Licence puis en Master qui est en jeu. La sélection, entre la Licence et le Master, est une voie de facilité et une fausse-bonne solution. Elle ne résoudra pas la nécessité de faire atteindre un plus grand nombre d'étudiants à un niveau de qualification élevé.

## Travaux au sein du CNESER...

M. MANDON, nouveau secrétaire d'État chargé de l'ESR, a présidé le CNESER nouvellement élu, il a rappelé sa volonté d'atteindre les 50 % d'une classe d'âge au niveau Licence et de relancer la démocratisation de l'ESR. Chiche ! Nos élu-e-s SNESUP-FSU ne manqueront pas d'œuvrer dans ce sens et de faire en sorte que ce tableau de compatibilité soit soutenu par le CNESER. ●

(1) <http://tinyurl.com/ArreteMaster>

(2) <http://tinyurl.com/codeeduc>

(3) <http://tinyurl.com/AccessMaster>

## CENSURE DU RAPPORT SUR LE CIR

Entretien avec **Brigitte Gonthier-Maurin**

Sénatrice CRC, Rapporteuse de la « *Commission d'enquête sénatoriale sur la réalité du détournement du crédit d'impôt recherche de son objet et de ses incidences de la situation de l'emploi et de la recherche dans notre pays* »<sup>(1)</sup>, dont la publication du rapport a été empêchée, à une courte majorité, par la Commission.

### Quel résultat majeur<sup>(2)</sup> tirez-vous du travail effectué par la commission d'enquête ?

Le premier constat est que les objectifs d'accroissement significatif de la Recherche-Développement (R&D) privée annoncés et les répercussions positives attendues sur l'emploi scientifique, notamment des jeunes docteurs, ne sont pas atteints par le dispositif du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ce résultat est d'autant plus préoccupant quand en amont, le financement de la recherche publique est en berne, entraînant sa déqualification progressive et l'explosion de la précarité des jeunes docteurs. Le CIR est inefficace, dévoyé et non contrôlé. Le dispositif est « aveugle ». Si son montant est aujourd'hui de 6 Md€, il pourrait sans autre contrainte passer à 9 Md€ dans les prochaines années. Il n'est pas cadré, c'est-à-dire sans objectifs stricts en R&D et non accompagné d'un dispositif de contrôle spécifique, pluriel, ouvert et contradictoire. Seule une étude économétrique rigoureuse, et surtout croisée, entre le MESR et la DGFIP, permettra d'aboutir à ce contrôle.

### Quelles incidences a le CIR sur l'emploi scientifique et la recherche ?

Ce système « aveugle » ouvre à toutes les dérives possibles. Les questionnaires d'enquête de la Commission envoyés aux entreprises du CAC 40 (il n'existe pas de répertoire des PMI-PME bénéficiaires du CIR pour pouvoir les interroger) étaient insuffisamment précis, notamment sur les emplois de docteurs. Plusieurs auditions ont montré que des personnels non R&D sont venus gonflés les effectifs de certaines entreprises pour augmenter leur assiette<sup>(3)</sup> éligible au CIR. Le rapport de *Sciences en marche* a montré que le dispositif aura créé très peu d'embauches de docteurs. De vive voix, des interlocuteurs de grandes entreprises (GE) interrogés reconnaissent préférer embaucher des ingénieurs plutôt que des docteurs. Somme toute, la commission a eu les plus grandes difficultés pour obtenir des données chiffrées, notamment du ministère du Budget. De plus, les contrôles fiscaux spécifiques au CIR n'existent pas. Le



© Didier Chamma

Le modèle organisationnel vers lequel la France se dirige progressivement est basé sur une organisation territoriale par grandes régions, y compris en ce qui concerne la formation.

chevauchement des crédits CIR et CICE pourrait être de l'ordre de 600 M€ par an. Une grande disparité est observée entre les PME-PMI et les GE. Les PME-PMI indépendantes (non filiales des GE) semblent avoir produit plus de R&D, même si le financement indirect de crédit pour démarrer ou poursuivre la recherche semble également un attrait du CIR. Quant aux GE, par différents mécanismes, ils l'utilisent en grande majorité comme outil d'optimisation fiscale, déconnecté des objectifs de R&D. Le CIR apparaît comme un dispositif pour transférer les risques de recherche à l'État, au travers de la création de start-up et, lorsqu'elles s'avèrent fructifiantes, transférer les droits d'exploitation des brevets ou des produits à l'étranger. Dans ce contexte, les fruits de la R&D ne bénéficieraient pas à la France. Pour ce qui est de la centration sur l'industrie des financements en R&D, sans industrie un pays est mort. Toutefois, le sous-financement actuel de la recherche fondamentale et dans les secteurs non industriels n'est pas satisfaisant. L'État doit revoir sa copie.

La question de la désaffectation de la recherche publique a été rapidement balayée par la commission d'enquête. Le CIR et le financement de la recherche privée par ce dernier ont été sanctuarisés

par le président de la République et nombre de parlementaires se sont rangés derrière cette position. Invoquant l'austérité, un sas d'étanchéité a été mis en place entre recherche privée et recherche publique. C'est un tournant majeur de l'orientation politique française qui laisse peu de place au secteur public. L'intérêt de la mise en place de cette commission d'enquête était d'informer l'opinion publique. En refusant de voter la publication du rapport, cette voie de diffusion de l'information a été stoppée net.

### Quelle suite pensez-vous donner à votre démarche ?

La démarche politique majoritaire (tous partis confondus) s'éloigne de la démarche de solidarité. La situation française n'est pas très éloignée de la situation de la Grèce. Le contenu de la loi Macron a des similitudes fortes avec les dispositions imposées au Parlement grec. Le modèle organisationnel vers lequel la France se dirige progressivement est basé sur une organisation territoriale par grandes régions, y compris en ce qui concerne la formation. La répartition nationale de la formation et de la recherche n'est plus le modèle étatique reconnu et défendu. La démocratie participative perd peu à peu de place par un redéploiement de la prise de décision vers des instances territoriales cloisonnées et non centralisées. L'opinion publique doit en être mieux informée. Le groupe CRC va demander la tenue à la rentrée d'un débat en séance publique, en cas de refus il devrait utiliser sa niche parlementaire pour l'obtenir. Le CIR sera aussi évoqué lors des prochains débats parlementaires sur le budget 2016. ●

*Propos recueillis par Heidi Charvin*

(1) <http://minilien.fr/a0pupn>

(2) Voir les interviews de B. Gonthier-Maurin dans *Mediapart* : <http://minilien.fr/a0pupo> ; *Libération* : <http://urlz.fr/2evX> ; *Le Monde* : <http://urlz.fr/29nU>

(3) ANR : « Le montant du crédit est obtenu après application d'un taux sur l'assiette constituée par l'ensemble des dépenses éligibles engagées par le bénéficiaire (...) les dépenses doivent s'inscrire dans le champ des activités de R&D dont la définition internationale élaborée dans le cadre de l'OCDE fait l'objet d'un manuel régulièrement mis à jour. »

# Des mesures d'urgence pour le climat

→ par Julien Rivoire, membre de la CA du SNESUP, représentant de la FSU au sein de la coalition Climat 21 ([coalitionclimat21.org](http://coalitionclimat21.org))

La 21<sup>e</sup> conférence sur le climat sera organisée à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Le gouvernement français l'a déclarée grande cause nationale mais quels sont réellement les engagements des États pour le climat ?

## Que peut-on en attendre de la COP21 ?

Cette 21<sup>e</sup> conférence sur le climat devrait avoir l'objectif de produire un accord contraignant l'ensemble des États, afin d'enclencher une dynamique de transition énergétique pour réduire immédiatement et drastiquement les Gaz à Effet de Serre (GES). Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est clair : il y a le feu sur cette planète, et ce à cause de l'activité humaine. Face au risque d'un emballement climatique, il faut une mobilisation générale, afin de mettre au plus vite un terme aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre.

Pour l'instant la volonté politique n'est pas au rendez-vous, et le rapport de force face aux multinationales, notamment de l'industrie fossile, trop faible. La conférence de Paris risque d'accoucher d'une souris...

## Quelles mesures faudrait-il prendre pour éviter l'aggravation du réchauffement climatique ?

Il faut agir sur deux axes. Tout d'abord forcer à réduire les émissions de GES. Des solutions existent. Selon un rapport de l'ADEME (agence de l'énergie en France) une énergie 100 % renouvelable en France à l'horizon 2050 est possible et ne coûterait pas plus cher que le mix énergétique actuel. C'est une affaire de

volonté politique : il faut s'affronter à des lobbys très puissants pour imposer un changement. Révolution énergétique donc mais plus largement, un autre système productif doit être développé : relocalisation des productions, circuits courts, isolation, plan de recherche sur les énergies renouvelables, etc. sont autant de politiques à mettre en place.

Par ailleurs, le réchauffement est déjà là, et les populations affectées doivent être soutenues. Il est nécessaire de donner les moyens aux pays les plus pauvres de s'adapter : c'est l'objectif du fond vert pour le climat, qui devrait être abondé de 100 milliards d'euros par an à l'horizon 2020, par les principaux responsables historiquement des émissions de GES. On en est loin : 10 milliards seulement sont engagés pour l'instant... à comparer aux plans de sauvetage des banques en 2008 !

## Après la marche qui a rassemblé 400 000 personnes à New York en septembre 2014 et la manifestation de Lima en décembre dernier, la COP 21 s'annonce comme un moment important de mobilisation. Quels sont les enjeux pour le mouvement syndical ?

Il y a effectivement un fort potentiel de mobilisation, mais également une absolue nécessité. Rien ne changera sans une mobilisation très forte, et pas seulement au moment des COP.

Le mouvement syndical a un rôle majeur à jouer : la transition énergétique doit s'accompagner d'un bouleversement des modèles de production et de consommation. La question du travail est essentielle : que produire, où, comment ? Et comment protéger socialement les travailleurs dans cette phase de transition ? Autant de questions auxquelles, nous, syndicalistes, devons apporter des réponses.

Cette transition doit s'accompagner de principes de justice sociale : qui paye la facture ? Tout le monde à « égalité » ? Ou bien faire payer les 90 multinationales responsables des deux tiers des émissions de GES ?

Enfin, nous devons nous saisir de ces enjeux comme d'une chance ! C'est *a priori* paradoxal, mais nos sociétés ont l'opportunité de créer des millions d'emplois directement ou indirectement liés à la transition. Un exemple d'emplois indirects : une société « décarbonnée » est une société qui met fin à l'obsolescence programmée, une société capable de faire évoluer et de réparer

les biens de consommation. Nous avons besoin d'ingénieur.e.s mais aussi de technicien.ne.s qualifié.e.s, et donc de développer les emplois liés à la formation, dans toutes ses dimensions. Cela implique des décisions ambitieuses et immédiates pour développer la formation, initiale et tout au long de sa vie, à front renversé de ce que fait le gouvernement actuellement. Nous avons également besoin d'un plan de recherches publiques permettant d'accompagner la transition agricole, énergétique et la réorientation des activités humaines vers les domaines les plus respectueux de l'environnement.

L'ensemble de ces investissements doit être financé par des fonds publics, car ils ne peuvent être guidés par la logique de rentabilité immédiate du capital. Les moyens existent, si les transferts aux entreprises (CIR, CICE, Pacte de responsabilité) ou au secteur financier (via les intérêts de la dette) sont remis en cause. Il s'agit de choix politiques, impliquant redistribution et lutte contre les inégalités sociales : en ce sens, la lutte contre le dérèglement climatique est bien indissociable de l'exigence de justice sociale. ●

*Propos recueillis par la rédaction*

▼  
**Les moyens existent, si les transferts aux entreprises (CIR, CICE, Pacte de responsabilité) ou au secteur financier (via les intérêts de la dette) sont remis en cause.**  
 ▲



© IamOmette / Flickr.fr

Marche pour le climat, Paris, septembre 2014.

ENTRETIEN AVEC Réjane Sénac<sup>(1)</sup>

Chargée de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po – CEVIPOF

Dans un livre important, Réjane Sénac dénonce la marchandisation de l'égalité et en repense les conditions pour que n'en soient pas exclus les femmes et les non-Blancs.

**Vous évoquez, derrière les bonnes raisons invoquées pour promouvoir l'égalité, une « ruse de la raison néolibérale ». Que faut-il comprendre ?**

Dans un contexte de crise globalisée, la tentation est forte de porter les politiques d'égalité comme un investissement social, sans prendre conscience que l'égalité se trouve par là même sacrifiée en tant que principe de justice. En écho à la justification historique et théorique de l'exclusion des femmes et des non-Blancs de la fraternité républicaine au nom de leur moins-value naturelle, leur inclusion dans l'espace public est alors légitimée au nom d'une plus-value – sociale, culturelle, politique et/ou économique. Mon analyse des discours publics – rapports, enquêtes qualitatives – de justification de la promotion de la parité et de la diversité interroge le sens politique de cette marchandisation de l'égalité. Le discours consquentialiste y est en particulier éclairé comme l'expression d'une « ruse de la raison néolibérale ». En effet, en justifiant l'inclusion des femmes et des personnes dites « issues de la diversité » au nom de ce qu'elles/ils apportent, la fin ne justifie pas les moyens mais est conditionnée par eux. Leur assignation à une singularité sexuée et/ou racialisée n'est pas déconstruite, mais modernisée et respectabilisée. Le potentiel subversif de la promotion de la parité et de la diversité est ainsi dompté dans une recombinaison néolibérale de la complémentarité de celles et ceux qui demeurent considéré.e.s comme en tension entre singularité et similarité : les femmes et les non-Blancs.

**L'égalité, écrivez-vous, doit être perçue comme une relation de non-dominance au sein d'un républicanisme critique. En quoi cette approche se distingue-t-elle de celle défendue par l'universalisme républicain classique ?**

La puissance critique de la République française réside dans sa capacité à interroger ses propres idéaux dans leurs cohérences, leurs dissonances et leurs ambivalences. Les travaux sur l'égalisation des « capacités » et des « possibles », ainsi que sur l'analyse critique de la consécration républicaine du mérite, s'inscrivent dans cette réflexion sur l'imbrication entre non-dominance et liberté de réalisation de soi. La persistance des inégalités entre les sexes, malgré leur égalité – récente et



© DRF

▼

**« Le potentiel subversif de la promotion de la parité et de la diversité est dompté dans une recombinaison néolibérale de la complémentarité de celles et ceux qui demeurent considéré.e.s comme en tension entre singularité et similarité : les femmes et les non-Blancs. »**

▲

inachevée – devant le droit, ainsi que les controverses sur ladite « théorie du genre » ne peuvent alors pas être comprises comme de simples dissonances, empiriques et/ou idéologiques, par rapport à des idéaux républicains d'égalité et de liberté considérés comme « purs ». Elles dévoilent en effet la prégnance de « l'hétérosexisme racialisé constituant » d'une République française fondée sur la centralité du mythe de la complémentarité de celles et ceux qui sont identifié.e.s comme différent.e.s.

**Pour éclairer les discriminations subies par les femmes, vous opérez un rapprochement très éclairant avec les inégalités raciales. Cela vous conduit à une critique radicale de ce que vous appelez « une cosmogonie binaire et inégalitaire où le deuxième sexe complète un masculin défini comme norme et autorité ». La binarité est-elle nécessairement source d'inégalité ?**

La justification du sexisme et du racisme ont pour point commun de légitimer une hiérarchisation sociale et politique au nom du res-

pect de ce qui est présenté comme un ordre juste car naturel, à savoir le déterminisme biologique des aptitudes, des attitudes ou des dispositions. La binarité sexuée et racialisée n'est ainsi pas le dévoilement scientifique d'une vérité de nature, mais un geste politique justifiant des dominations structurelles et interpersonnelles. Elle participe d'une biopolitique permettant une régulation des corps sociaux et individuels sur le registre de la complémentarité hiérarchisée des femmes et des hommes, des blancs et des non-blancs. Le récit binaire est ainsi source d'inégalité dans la mesure où en transformant la pluralité en un couple norme/altérité, il rend impossible d'imaginer les altéré.e.s, les singularisé.e.s comme des semblables. Il contribue au glissement de la pensée des différences dans l'égalité à celle de l'égalité dans la différenciation.

**Comment doit-on repenser l'égalité pour que n'en soient pas exclus les femmes et les non-Blancs, ceux que vous nommez les non-frères ?**

L'enjeu est de ne pas succomber aux sirènes du « nouvel esprit du capitalisme » qui relooke le mythe républicain de la complémentarité des non-frères à la mode néolibérale du « win-win », du « Do well do good ». En transformant les facteurs d'exclusion puis de discrimination en facteurs d'inclusion, la promotion de la parité et de la diversité participe ainsi d'une *égalité sous conditions de performance de la différence* pour les non-frères, performance au double de sens de rentabilité et de mise en scène. L'émancipation de la conditionnalité ne signifie pas que l'application du principe d'égalité ne doit pas tenir compte des différences de situation. Elle doit au contraire les appréhender comme des sources potentielles de discriminations directes ou indirectes à déconstruire. L'égalité ne sera en effet sans conditions que si elle est libérée de l'héritage républicain de la binarité frères/non-frères et de sa réappropriation néolibérale dans une théâtralisation de la performance de la singularisation des non-frères. ●

Propos recueillis par  
Alain Policar

(1) Vient de publier *L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité*, Presses de Sciences Po (2015).



# Quand les nombres prennent le pouvoir

→ par Christophe Pébarthe

Dans un livre foisonnant, proposant de nombreuses réflexions sur les évolutions actuelles des sociétés, notamment européennes, Alain Supiot propose à ses lectrices et lecteurs un passionnant voyage au travers de ces deux premières années d'enseignement au Collège de France.

Dans sa Leçon inaugurale « Grandeur et misère de l'État social »<sup>(1)</sup>, le 29 novembre 2012, Alain Supiot, titulaire de la chaire « État social et mondialisation : analyse juridique des solidarités », rappelait que « la science est impuissante à fonder un ordre juridique ». Les principes de ce dernier ne peuvent donc se démontrer. Pour penser cette extériorité des normes instituant les sociétés, les êtres humains ont souvent eu recours à une autorité transcendante au cours de l'histoire. Un dieu, des lois de l'histoire ou de l'économie, ont pu avoir la préférence de tel ou tel groupe humain. Aujourd'hui, l'avènement du Marché total semble faire de la science économique la nouvelle transcendence, promouvant ce qu'Alain Supiot nomme « la gouvernance par les nombres ». Telle est la matière de l'ouvrage *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, paru en mars dernier aux éditions Fayard.

## QUAND LE GOUVERNEMENT DEVIENT LA GOUVERNANCE

Une conception du gouvernement comme « technique de pouvoir, comme une machine dont le fonctionnement doit être indexé sur la connaissance scientifique de l'humain » est à l'origine du phénomène (p. 27). Ancienne, elle s'incarne dans la métaphore du gouvernement comme horloge, complétée au XIX<sup>e</sup> siècle par la biologie et au XX<sup>e</sup> siècle par la cybernétique. Le modèle de l'ordinateur n'est toutefois pas une simple actualisation de celui de l'horloge. Là où la loi régnait, c'est désormais le programme. La subordination des individus disparaît au profit de leur programmation, le gouvernement par les lois s'efface au profit de la gouvernance par les nombres. La loi n'est plus alors que l'effet de la programmation, hors de toute intervention démocratique.

Ce modèle de la gouvernance suppose d'accepter deux principes, le règne de la loi et l'harmonie par le calcul. Selon le premier, la liberté individuelle, c'est-à-dire l'absence de dépendance personnelle, a pour corollaire l'obéissance à la loi. Si celle-ci ne règne plus aujourd'hui, c'est qu'elle est « asservie au fonctionnement d'une machine à calculer » (p. 52). Selon le second, le réel peut être réduit en nombres. Une étape décisive est marquée par le développement de la quantification des faits sociaux, constituant autant de vérités à partir desquelles des lois sont établies. Si les premiers sociologues ont dénoncé une telle réduction, Auguste Comte parlant de subordination des études sociales à la théorie mathématique des chances, force est de constater que le *Gosplan* et le capitalisme lui ont tous deux donné ses lettres de noblesse.

## L'UNIVERSITÉ ASSERVIE PAR LES NOMBRES ?

À juste titre, Alain Supiot montre les effets de cette gouvernance par les nombres sur les universités. Il prend l'exemple de la bibliométrie qui rend caduque la lecture des articles, la réflexion sur leur apport dans la compréhension de la réalité. Seul compte le lieu de publication. Ainsi, l'objectif n° 7 « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international » du programme n° 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la LOLF s'évalue par un indicateur (7.1, « Production scientifique des opérateurs du programme »), correspondant à la division du « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publication de référence internationale du monde » ou par celui « de l'UE des 27 » (cité p. 253). Si un tel calcul peut faire sourire, il n'en demeure pas moins que la recherche en est affectée, la satisfaction des indicateurs tendant à remplacer l'activité scientifique réelle. Certes, le droit permet d'opposer des résistances. Citons ici l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande (30 juin 2009) sur le Traité de Lisbonne qui pointe les écarts entre les principes fondateurs de la démocratie et les institutions européennes (p. 265-267). Mais d'autres jurisprudences renforcent le phénomène, en particulier celles qui émanent de la Cour de justice de l'Union européenne. C'est donc bien vers la politique qu'il faut faire retour. Alain Supiot propose la direction suivante : « la restauration du principe de démocratie, non seulement dans la sphère politique où il est aujourd'hui mis à mal par l'Union européenne, mais aussi dans la sphère économique, en rendant à ceux qui travaillent une prise sur l'objet et le sens de leur travail » (p. 416). Ainsi, cette réflexion témoigne tout autant d'une pensée radicale que d'une érudition impressionnante, convoquant pour les besoins du propos philosophie, sociologie, histoire au même titre qu'un arrêt du Conseil d'État. L'ouvrage est donc à mettre entre toutes les mains, en particulier dans celles qui prétendent se mettre dans le cambouis, une expression qui devrait en ces mois de campagnes électorales universitaires retrouver une grande popularité. ●

(1) Publié aux éditions Fayard sous ce titre.



▼  
La subordination des individus disparaît au profit de leur programmation, le gouvernement par les lois s'efface au profit de la gouvernance par les nombres.  
▲

mgen<sup>\*</sup>

Bien plus  
qu'une mutuelle  
**la**  
**référence**  
**solidaire**

**Choisissez l'offre MGEN qui va avec votre vie**

Maladie, hospitalisation, optique, dentaire, arrêt de travail, invalidité : votre vie et vos besoins peuvent évoluer. Pourquoi, dès lors, votre protection santé et prévoyance n'évoluerait-elle pas en fonction de votre préférence ?

Pour accompagner chaque moment de votre carrière et de votre vie, MGEN propose des offres adaptées qui couvrent efficacement vos frais de santé et de prévoyance en même temps. Vous aussi, comme plus de 3 millions de personnes, faites de la référence solidaire MGEN votre préférence.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, n°775 685 299, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fils, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

mgen.fr

Mutuelle Santé  
Prévoyance

2015

# HYPERPLANNING

▶ IUT ▶ UNIVERSITÉS ▶ GRANDES ÉCOLES ▶ ÉCOLES D'INGÉNIEURS ▶ ÉCOLES DE COMMERCE ▶ ÉSPÉ ▶ FORMATIONS ▶ GREAS



Une seule application pour tout faire,  
c'est tellement plus simple !

**PLANNING DES SALLES, DES INTERVENANTS, DES ÉTUDIANTS** ● IMPORTS DE DONNÉES, EXPORT DE DONNÉES ● WEB SERVICES ● SYNCHRONISATION AVEC UN ERP ● GESTION DES NOTES ET DES ABSENCES ● ÉDITION DE RELEVÉS DE NOTES ET DE BULLETINS PÉRIODIQUES ● GESTION DES ECTS ● ÉDITION DE FEUILLE D'ÉMARGEMENT ● PUBLIPOSTAGES ● RELEVÉS D'ABSENCES ● GESTION DES GRADES PERSONNALISÉS ● PROGRESSIONS PÉDAGOGIQUES ● PRÉREQUIS ACCESSIBLES DEPUIS LES GRILLES D'EMPLOI DU TEMPS ● ÉDITEURS DE OCM ● GESTION DES STAGES ● RÉCAPITULATIFS ENTRE DEUX DATES ● GESTION DES COÛTS ● SUIVI DES ANNÉES PRÉCÉDENTES ● AFFICHAGE EN TEMPS RÉEL SUR DES PANNEAUX LUMINEUX ● SAISIE SÉCURISÉE DES NOTES VIA INTERNET ● INTERFACE D'ACCÈS WEB ET SUR TÉLÉPHONE MOBILE POUR LES ENSEIGNANTS COMME POUR LES ÉTUDIANTS ● SUIVI DES ABSENCES PAR LES MAÎTRES DE STAGE ● ALERTE PAR E-MAIL OU SMS DÈS LA MODIFICATION D'UN EMPLOI DU TEMPS ● ÉTAT EN TEMPS RÉEL DES TAUX D'OCCUPATION DES SALLES ● SYNCHRONISATION AVEC TOUS LES AGENDAS ÉLECTRONIQUES ● DEMANDE DE RÉSERVATION DE SALLES ● PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS DANS LEURS GROUPES DE DATE À DATE ● GESTION DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS ● OPTIMISATION DE L'OCCUPATION DES SALLES

LA SOLUTION DE RÉFÉRENCE POUR DES  
DIZAINES DE MILLIERS D'UTILISATEURS

